



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

COMITÉ DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

3 octobre 2012
CRF(XLVI)/3

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-SIXIÈME SESSION
5 – 10 novembre 2012
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS

**DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION
FORESTIÈRE**

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

● TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de quarante-neuf (49) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'un (1) autre est en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. Il y a douze (12) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que cinq (5) projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PD 2/93 Rev.1 (F) Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua II - Nord Phase I : préparation du plan d'aménagement (Congo)

Budget et sources de
financement :

Budget total :	\$EU	945 146
Gouvernement du Congo :	\$EU	188 384
Gouvernement du Japon :	\$EU	756 762

Agence d'exécution : Direction Générale des Eaux et Forêts - Ministère des Eaux et Forêts

Approuvé au : Session CIBT XIV, mai 1993, Kuala Lumpur (Malaisie)

Date de lancement et durée : août 1995 / 18 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : mars 2003 CRF (XXXI)

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XXXVIII)/3, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2013 au plus tard.

(2) PD 21/98 Rev.2 (F) Aménagement forestier, participation des communautés, et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) - Phase II

Budget et sources de
financement :

Budget total :	\$EU	1 289 007
Budget OIBT :	\$EU	647 517

Gouvernement du Japon :	\$EU	647 517		
Gouvernement du Cameroun :			\$EU	641 490

Agence d'exécution : Office National de Développement des Forêts (ONADEF)

Approuvé au : Session CIBT XXIV, mai 1998, Libreville (Gabon)

Date de lancement et durée : 15 juin 2000 / quatre ans

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :
Première prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2011 (NOLF09-0197)
Deuxième prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2012 (NOLF09-0197)
Troisième prorogation du projet accordée jusqu'à janvier 2013 (NOLF.12-0197)

Le projet a été approuvé par le Conseil au cours de sa vingt-quatrième session en mai 1998. Le financement intégral du projet a été promis par le Gouvernement du Japon lors de la vingt-septième session de novembre 1999. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 20 mars 2000 à Yaoundé, lors d'une visite officielle du Directeur exécutif au Cameroun. Le Plan d'opération annuel a été soumis à l'OIBT et le premier décaissement a été opéré le 20 juin 2000. Le projet est suspendu depuis novembre 2003 sur décision de la 33ème session du Comité du reboisement et de la gestion forestière.

Les objectifs du projet sont de gérer de manière durable les forêts communales et communautaires du massif forestier de Sikop ; d'accroître les revenus des populations riveraines par l'agroforesterie et l'agriculture raisonnées, et de développer le tourisme vert comme source nouvelle de revenus.

Il importe de rappeler que l'exécution de ce projet a été suspendue de novembre 2003 à octobre 2008. Sur la foi des conclusions de la mission spéciale de contrôle menée en octobre 2003, et en conformité avec les dispositions du paragraphe 4 de l'article 25 de l'AIBT de 1994 et de l'article IX, section 9.01 de la convention de projet, le Directeur exécutif a décidé de suspendre l'exécution de ce projet jusqu'à ce que les recommandations de la mission soient pleinement suivies d'effet. La trente-troisième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière a alors recommandé que la suspension du projet soit maintenue jusqu'à ce que les conditions d'un plus ample soutien de l'OIBT, énoncées par la mission de l'OIBT, soient pleinement réunies.

Suite à la recommandation de la 41e session du Comité, les dispositions prises par l'agence d'exécution pour se soumettre aux exigences relatives à la suspension de ce projet peuvent être résumées comme suit : (i) La reconstitution des fonds OIBT qui, s'élevant à 110 982 dollars E-U, avaient été affectés par l'agence d'exécution à d'autres dépenses sans concertation préalable avec l'OIBT ni son autorisation expresse ; cette restitution de fonds ayant été confirmée par un relevé bancaire de la Cameroon Commercial Bank en date du 25 août 2008 ; (ii) La procédure de classement de 25 000 ha de la forêt Si-Kop a repris grâce au versement de la somme de 11 535 000 francs CFA (équivalente à 17 585 €) effectué par le ministère camerounais des Forêts de la Faune en juin 2008, en tant que contribution homologuée couvrant les coûts de ces travaux. Cette démarche doit se conclure prochainement avec la signature du décret de classement forestier par le gouvernement du Cameroun.

Au vu des dispositions prises par l'agence d'exécution pour satisfaire aux exigences de levée de la suspension du projet, le Secrétariat de l'OIBT a levé cette suspension le 7 octobre 2008 afin de permettre le déroulement d'une évaluation indépendante à mi-parcours. La levée de la suspension a été approuvée par la quarante-deuxième session du Comité du reboisement et la gestion forestière en novembre 2008.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en mars et août 2012, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution a sélectionné des sous-traitants pour la construction des infrastructures nécessaires aux communautés locales impliquées dans la mise en œuvre du projet (puits pour l'approvisionnement en eau destiné à la production de plants forestiers, entrepôt pour les cultures produites par les plantations agroforestières des villageois) ;

- Les campagnes de sensibilisation se sont poursuivies dans le but d'expliquer aux communautés locales le processus qui doit conduire à la création d'une forêt classée de Si-Kop, pour le bien des communes de Ngambé, Ndom et Nyanon ;
- L'agence d'exécution a continué de fournir son soutien logistique aux bureaux locaux de l'administration forestière afin d'accroître leur capacité à assurer le suivi des activités liées à l'actualisation du plan de gestion de la future forêt classée de Si-Kop ;
- Les techniciens de l'ICRAF-Cameroun ont continué d'animer des formations auprès des communautés riveraines de la zone du projet, ces formations ayant porté sur les techniques de l'agroforesterie ;

Après deux prorogation vingt-quatre (24) et de douze (12) mois accordées à ce projet une troisième prorogation lui a été accordée jusqu'en janvier 2013, sans fonds supplémentaires de l'OIBT, pour la poursuite et l'achèvement des activités prévues.

(3) PD 20/99 Rev.2 (F) Mise en place et gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco en Colombie

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	1 550 624
Budget OIBT :		\$EU	559 493
Gouvernement du Japon :	\$EU	484 493	
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	75 000	
Gouvernement de Colombie (durant la suspension, de 2005 à 2008) :		\$EU	689 614
Maderas del Darien S.A. :		\$EU	301 517

Agence d'exécution : Corporación de Desarrollo Sostenible del Chocó - CODECHOCÓ

Approuvé au : Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : avril 2001 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : décembre 2010 (CRFXLII)

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-septième session en novembre 1999 et son financement intégral lui a été accordé à la vingt-huitième session du Comité à Lima (Pérou). L'accord final devant réglementer l'exécution de ce projet a été signé le 5 mars 2001. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 16 mars 2001.

Ce projet vise à mettre en place et à gérer 2 000 hectares de plantations de protection et de production sur des territoires attribués par le Gouvernement colombien aux communautés afro-colombiennes dans la région de Domingodo-Truando. Le reboisement a été identifié au nombre des activités qui favoriseront le développement durable de cette région au regard de la forte vocation forestière de ses territoires. Des communautés rurales travailleront en collaboration avec Maderas del Darien S.A., une entreprise forestière locale possédant une grande expérience des pratiques forestières proposées, de manière à assurer une répartition équitable des avantages qui naîtront du projet.

Le Comité peut prendre note que le projet a été suspendu en janvier 2004 en raison d'irrégularités commises par l'ancienne agence d'exécution, SINERGIA. Toutefois, après que le gouvernement de la Colombie a corrigé ces irrégularités et sélectionné une nouvelle agence d'exécution, Codechoco, la suspension a été levée en septembre 2008. Un contrat accessoire, réglementant la mise en œuvre du projet avec la nouvelle agence d'exécution, Codechoco, a été dûment signé en mars 2009. Le troisième versement des fonds a été opéré en juin 2009, après la présentation, par l'agence d'exécution, d'un plan d'opérations annualisé mis à jour et d'un avis que l'exécution était sur le point de commencer, et l'approbation de ce qui précède par le Secrétariat.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et d'après les deux rapports d'activité les plus récents présentés en 2011, la réunion du Comité directeur du projet s'est tenue en août 2011, et selon les dernières communications et l'échange de courriers avec le Délégué régional de l'OIBT en Amérique latine, l'avancement de ce projet peut être résumé comme suit :

Au cours de cette année, une modification importante est intervenue dans la direction de l'Agence d'exécution, Codechoco, avec l'élection du directeur général en juillet dernier, ce qui a amené des modifications dans l'administration et le personnel du projet. Ce changement est propice à une amélioration dans la rédaction des documents et la communication entre le projet et l'OIBT. Les remises tardives des rapports de projets et autres défaillances ajoutent aux difficultés de l'agence d'exécution à respecter les délais devant lui assurer le respect du calendrier normal des décaissements, de sorte que le projet a dû compter sur des fonds homologues octroyés par le Fonds d'indemnisation environnemental. Toutefois, cela a aussi posé des difficultés pendant la période électorale, quand la loi restreint les contrats et les transferts de fonds.

L'avancement du projet reste retardé, car le pays a de nouveau connu des difficultés climatiques au cours de l'hiver (la saison des pluies, pas aussi mauvaise que l'an dernier), quand les rivières sont en crue et que les lacs et les étangs débordent, entraînant des impacts négatifs sur le travail dans les plantations. En conséquence, la réalisation des activités du projet sera encore retardée.

Même avec ces difficultés, les chiffres du projet sont raisonnables : 209 279 plants ont été acquis ; 179 ha ont été préparés pour les semences, et 74 ha ont été plantés sur superficie de plantation totale prévue de 230 ha. En plus de cela, les premières passes sylvicoles ont eu lieu sur les 214 ha de plantations établies par le projet.

La réunion du Comité directeur du projet est prévue pour décembre 2012, à Quibdó, où se situe le siège de l'agence d'exécution ; elle doit en priorité analyser la situation actuelle du projet et statuer sur des actions complémentaires et les améliorations qu'il convient d'apporter pour accélérer et parachever les travaux de ce projet.

(4) PD 62/99 Rev.3 (F) Projet de reboisement pilote pour la reconstitution des zones dégradées dans le Moyen Doce de État brésilien de Minas Gerais

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	*1 851 064
Budget OIBT :		\$EU	543 892
Gouvernement du Japon :	\$EU	503 892	
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	40 000	
IEF/MG :		\$EU	*1 307 172

Agence d'exécution :	Institut forestier de l'État de Minas Gerais (IEF/MG)
Approuvé au :	Session CIBT XXIX, novembre 2000, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée :	septembre 2004 / 48 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'en septembre 2009 (CRF XLII) Deuxième prorogation jusqu'en mars 2011 (CRFXLIII) Troisième prorogation jusqu'en mars 2012

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa vingt-septième session en novembre 1999 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé en février 2003. Faisant suite au dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution a fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en septembre 2004.

L'objectif général de ce projet est de contribuer, de manière coopérative et par le recours à un processus de sensibilisation, à la production durable de bois et de favoriser le rétablissement des périmètres

dégradés, tout en assurant la protection et la reconstitution des ressources par la mise en place d'unités de démonstration des techniques optimales de reboisement environnemental.

Selon les derniers rapports d'étape présentés les dernières communications et la correspondance entretenue avec le Responsable OIBT régional pour l'Amérique latine, l'état d'avancement des travaux de ce projet peut être résumé comme suit :

Les changements internes à l'agence d'exécution et au Secrétariat de l'Environnement continuent de faire obstacle à l'avancement du projet. En outre, plane une incertitude sur le maintien de cette agence d'exécution pendant la suite du projet. Afin de tenter de remédier à cette situation défavorable, il a été envoyé une lettre au Secrétaire à l'Environnement du Minas Gerais, en insistant sur la difficile situation actuelle, tout en lui représentant les avantages de la finalisation des activités du projet, et l'invitant à présenter une position définitive concernant à la poursuite du projet. Dans sa réponse, le Secrétaire a réaffirmé son intention de solliciter une prorogation de ce projet devant lui permettre de parachever ses travaux en 2013. En outre, l'AE a fait savoir que la poursuite des activités du projet pouvait être assurée avec des fonds homologues et que les secteurs concernés pourraient être entretenus avec la « mobilisation naturelle » des agriculteurs, qui sont devenus conscients de l'importance de rétablir les zones dégradées. Il est certain que cette prise de conscience peut être considérée comme résultant directement du projet.

Au cours de la période considérée, deux accords importants ont été conclus pour la continuité du projet. Le premier, s'inscrivant dans le sillage d'un autre accord similaire, a été conclu avec l'Instituto Terra, un ONG très importante pour la mise en œuvre du projet PD 62/99. Cet Institut a son propre projet de restauration forestière « Projet Stratégique pour la Conservation et restauration de la forêt atlantique, du Cerrado et du Caatinga ». Cette initiative vise à rétablir l'écosystème dans trois importants biomes brésiliens, grâce à la durabilité environnementale des différentes propriétés rurales, travaillant dans le même sens que le projet de l'OIBT, dans un secteur plus étendu. L'accord a été conclu avec une ONG locale, Rede Vidas, qui va exécuter le projet « Renforcement de l'apiculture sur le territoire Rio Doce Krenak ». L'objectif en sera de promouvoir la restauration écologique de 100 sources d'eau sur des propriétés incluses dans l'aire du projet de l'OIBT.

La réunion du Comité directeur du Projet est prévue pour novembre 2012 afin de dresser un bilan d'ensemble de la situation et de définir la meilleure stratégie pour mener ce projet à son terme. Le lieu d'accueil proposé pour cette réunion est le siège du Secrétariat à l'Environnement, ce qui doit faciliter la participation des hauts responsables du Secrétariat, et qui se trouveront engagés par les décisions prises lors de cette réunion.

(5) PD 28/00 Rev.2 (F) Aménagement intégré de la vallée de la Méfou et Afamba (Province Centrale du Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	825 465
Budget OIBT :		\$EU	563 265
Gouvernement du Japon :	\$EU	533 265	
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	20 000	
Gouvernement de la République de Corée :	\$EU	10 000	
Gouvernement du Cameroun		\$EU	262 200

Agence d'exécution : Office des forêts du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF)

Approuvé au : Session CIBT XXX, juin 2001, Yaoundé (Cameroun)

Date de lancement et durée : 6 novembre 2002 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première Prorogation jusqu'en novembre 2007 (NOLF.07-0047) Deuxième prorogation du projet jusqu'en novembre 2008 (NOLF.08-0016) Troisième prorogation du projet jusqu'en août 2009 (NOLF.09-0170)
--	---

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa trentième session en juin 2001 à Yaoundé (Cameroun) et son financement intégral a été promis au cours de la même session par les gouvernements du Japon, des États-Unis et de Corée. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 15 novembre 2001. Le premier versement de fonds a été effectué le 6 novembre 2002. Le projet a été prorogé par le Secrétariat de l'OIBT trois fois jusqu'en août 2009 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à assurer la pérennisation et la productivité des terroirs situés dans la zone « agroforestière » du Cameroun au travers du développement des forêts communales et de la promotion de l'arboriculture. Les objectifs spécifiques sont les suivants : 1) élaborer des stratégies d'aménagement participatif de terres à bois et créer les structures nécessaires au suivi ; 2) mettre en place des forêts communautaires et développer des systèmes autonomes d'aménagement forestier.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les mises à jour communiquées par l'agence d'exécution, toutes les activités du projet se sont achevées.

Le Comité réitère sa recommandation en priant instamment l'agence d'exécution de remettre le rapport d'achèvement, lequel devait être remis en novembre 2009, et le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleures délais, au plus tard en mars 2013, afin de pouvoir déclarer ce projet achevé lors de la prochaine session du Comité.

(6) PD 53/00 Rev.3 (F) Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des forêts classées de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	424 377
Budget OIBT :		\$EU	342 795
Gouvernement du Japon :	\$EU	342 795	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		\$EU	81 582

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : juillet 2003 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première Prorogation jusqu'à décembre 2006 (NOLF.06-0258) Deuxième Prorogation jusqu'à juin 2007 (NOLF.07-0020) Troisième prorogation jusqu'à décembre 2007 (NOLF.07-0215)
--	--

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLIII)/2, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2013 au plus tard.

(7) PD 54/00 Rev.4 (F) Résistance génétique de l'Iroko à *Phytolama lata* (insecte ravageur de l'Iroko) -- Phase II (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	472 152
----------------	--	------	---------

Budget OIBT :			\$EU	378 584
CFC :	\$EU	258 584		
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	80 000		
Gouvernement du Japon :	\$EU	40 000		
Gouvernement de Côte d'Ivoire :			\$EU	93 568
Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)			
Approuvé au :	Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)			
Date de lancement et durée :	19 février 2007 / 36 mois			
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première Prorogation jusqu'à février 2010 Deuxième prorogation jusqu'à mars 2011			

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-deuxième session en mai 2002 et son financement a été acquis lors de la même session. La convention OIBT réglementant l'exécution du projet et l'accord de subvention du Fonds commun pour les produits de base ont été signés en juillet 2005. Le premier décaissement de fonds a été effectué par le CFC et le Secrétariat de l'OIBT en février 2007. S'ajoutant à la précédente, une deuxième prorogation a été accordée à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en février 2011, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet proposé fait suite à PD 3/95 Rev.2 (F), projet exécuté au Ghana en collaboration avec le Cameroun et la Côte d'Ivoire, qui était centré sur l'amélioration génétique de l'Iroko par la sélection de semences et d'individus résistants, et sur la multiplication végétative et des techniques sylvicoles d'installation et de développement de plantations d'iroko saines. Dans le cadre de la Phase I, les parcelles de conservation de gènes de différentes provenances d'iroko et des arboretums de pieds-mères furent sélectionnés en fonction de leur tolérance aux attaques du parasite, et des boutures de clones ont été produites. L'objectif de développement de la Phase II est la conservation et la gestion durable des populations d'iroko en Côte d'Ivoire. Le projet sera centré sur l'élargissement de la base génétique du matériel disponible pour la collecte de nouvelles provenances et l'installation de plantations expérimentales d'iroko. Les principaux produits escomptés de ce projet sont la mise à disposition de génotypes résistants, des boutures améliorées, 100 ha de plantations d'iroko en mélange avec d'autres essences et une coopération et des échanges étendus entre les trois pays participants.

Toutes les parties ont signé l'Accord de subvention ainsi que la convention de projet et la convention d'évaluation finalisée par le Secrétariat du Fonds commun pour les produits de base (CFC). Le lancement du projet a été retardé en raison de conditions de sécurité non assurées à la station du projet. Une mission CFC-OIBT conjointe d'inauguration du projet a été menée en septembre 2006 en vue de juger des conditions de lancement du projet dans sa nouvelle station située dans une zone sécurisée de Côte d'Ivoire. La conclusion positive de la mission inaugurale a permis un premier décaissement de fonds effectué par le Secrétariat du CFC et celui de l'OIBT grâce auquel le projet a pu débiter.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les dernières informations de l'agence d'exécution, la plupart des activités ont été menées à terme. Un atelier régional a eu lieu en septembre 2012 pour échanger les conclusions et les résultats du projet avec les représentants du Cameroun et du Ghana.

Le rapport d'achèvement et le dernier rapport d'audit financier doivent être remis prochainement par l'Agence d'exécution, ce qui permettra de rendre compte de ce projet comme achevé au cours de la session suivante du comité.

(8) PD 63/01 Rev.2 (F) Évaluation et gestion des habitats forestiers de la mangrove égyptienne en vue d'une exploitation et d'une mise en valeur durables (Égypte)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	439 745
----------------	------	---------

Budget OIBT :			\$EU	301 570
Gouvernement du Japon :	\$EU	301 570		
Gouvernement d'Égypte :			\$EU	138 175

Agence d'exécution :	Ministère des État des affaires environnementales
Approuvé au :	Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)
Date de lancement et durée :	août 2003 / 24 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'en juin 2006 (NOLF.05-0263) Deuxième prorogation du projet jusqu'en décembre 2006 (NOLF.06-0221)

Ce projet a été déclaré achevé lors de la session précédente du CRF et traité comme tel dans le document CRF(XLIII)/2, mais son rapport d'audit financier demeure en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2013 au plus tard.

(9) PD 66/01 Rev.1 (F) Établissement du sanctuaire transfrontalier Mengamé-Minkébé pour gorilles à la frontière Cameroun-Gabon (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	968 091
Budget OIBT :			\$EU	770 751
Gouvernement du Japon :	\$EU	530 751		
Gouvernement de la Suisse :	\$EU	200 000		
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	40 000		
Gouvernement du Cameroun :			\$EU	197 340

Agence d'exécution :	Direction de la faune et des zones protégées, Ministère de l'environnement et des forêts
Approuvé au :	Session CIBT XXX, juin 2001, Yaoundé (Cameroun)
Date de lancement et durée :	17 septembre 2002 / 24 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première Prorogation jusqu'à décembre 2004 (NOLF.04-0633) Deuxième Prorogation jusqu'à juin 2006 (NOLF.05-0121) Troisième Prorogation jusqu'à juin 2007 (NOLF.06-0222) Quatrième Prorogation jusqu'à juin 2008 (NOLF.07-0258)

Le Conseil a approuvé le projet à sa trentième session en juin 2001. Le financement intégral du projet a été promis par les gouvernements du Japon, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique à la trente et unième session du Conseil en novembre 2001. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 24 avril 2002 et le premier décaissement de fonds a été opéré en septembre 2002. Quatre prorogations ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en juin 2008, sans crédits OIBT supplémentaires, sur la foi d'un dossier de demande officielle comportant les justificatifs requis dont un plan des travaux et un budget.

L'Objectif de développement visé dans ce projet consiste à contribuer à la protection des gorilles et de leurs habitats dans le MMGS. Le premier objectif spécifique consiste à mettre en place des modalités de collaboration au niveau de la direction du sanctuaire, afin d'assurer sa protection, le second objectif spécifique consiste à entamer un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon en vue d'une gestion du sanctuaire.

L'agence d'exécution a remis le rapport d'achèvement. Il sera déclaré achevé à la réception du dernier rapport d'audit financier. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2013 au plus tard.

(10) PD 142/02 Rev.2 (F) Production durable des forêts nationales sous le régime des concessions forestières (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	1 325 394
Budget OIBT :		\$EU	878 157
Gouvernement du Japon :	\$EU	798 157	
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	80 000	
DIFLOR		\$EU	447 237

Agence d'exécution : Services forestiers brésiliens - SFB (anciennement Direction nationale des programmes forestiers - DIFLOR), Ministère de l'environnement (MMA)

Approuvé au : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : avril 2005 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'à décembre 2008 (CRF XLI)
Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2009 (CRF XLII)
Troisième prorogation jusqu'à mars 2012 proposée lors de la réunion du Comité directeur tenue à Brasilia en novembre 2010

Le Conseil a approuvé le projet et l'a financé dans son intégralité lors de sa trente-deuxième session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en mai 2004. Sur dépôt du premier plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution ait fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en avril 2005.

Ce projet, qui envisage d'augmenter la production de bois issus de forêts naturelles en gestion durable en Amazonie brésilienne, est l'une des chevilles ouvrières du programme national forestier brésilien, dont l'objectif est d'étendre l'aménagement des forêts domaniales indigènes du domaine public pour en porter la superficie à 50 millions d'hectares d'ici 2010. Il vise de manière spécifique à mener à bien les études préparatoires à l'élaboration d'un « Régime de concessions forestières », destiné à assurer une production durable de bois d'œuvre au Brésil, ainsi qu'à l'élaboration des plans de gestion y afférents et des règles et procédures devant s'appliquer aux concessions.

Depuis la 45e session du CRF et selon le dernier rapport d'étape, le développement des activités du projet peuvent être résumés comme suit :

Ce projet se déroule plus lentement que prévu, certaines activités ayant subi des retards, notamment celles ayant trait à l'élaboration des plans d'aménagement, retards qui s'expliquent par les dispositions d'ordre institutionnel et les exigences techniques de la gestion des FLONA du Brésil. Il est important de noter que ces difficultés ont surgi avec la réorganisation du secteur brésilien de l'environnement public qui est intervenue après la préparation de la proposition de projet. Même si le plan de gestion du FLONA Altamira, l'un des trois qui sont prévues pour le projet, a déjà été réalisé. L'élaboration du deuxième plan de gestion, pour le FLONA de Caxiuanã est presque terminée, tandis que le troisième, pour la FLONA Itaituba, qui comporte deux volets, est encore dans la phase d'études préparatoires. Toutefois, certaines de ces études avaient déjà été produites pour d'autres projets, ce qui facilitera l'élaboration de ce plan de gestion.

La tenue de la 6^{ème} réunion du Comité directeur du projet était prévue pour le 30 juillet, mais a elle dû être reportée en raison de l'impossibilité de la participation du représentant de l'Ambassade du Japon. Sa date a été reportée à novembre 2012. En raison des difficultés que rencontre la préparation de tous les plans de gestion inscrits à la proposition initiale, cette question sera débattue lors de cette réunion du Comité directeur en vue de statuer sur la poursuite du projet de l'OIBT ou de décider de sa clôture avec les produits obtenus jusqu'ici.

(11) PD 197/03 Rev.2 (F) Appui à la promotion de la foresterie villageoise dans la zone écofloristique IV du Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	445 483
Budget OIBT :			\$EU	317 093
Gouvernement du Japon :	\$EU	287 093		
Gouvernement de Norvège :	\$EU	30 000		
Gouvernement du Togo :			\$EU	128 390

Agence d'exécution : Département de la protection et du contrôle de l'exploitation de la flore (DPCEF)

Approuvé au : Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 8 octobre 1999 / 14 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 13 juillet 2004. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en octobre 2004.

Le but de ce projet est d'augmenter le potentiel des ressources ligneuses du Togo grâce à la restauration du couvert forestier national. De manière spécifique, le projet envisage d'accroître la capacité des collectivités locales à développer la foresterie villageoise en vue d'une production optimale de bois par un aménagement des forêts naturelles rélictuelles et une extension des plantations devant mobiliser tous les acteurs de cette zone.

Le rapport d'achèvement a été remis au Secrétariat de l'OIBT. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de faire le nécessaire pour remettre le dernier rapport d'audit financier, afin de pouvoir déclarer ce projet achevé à la prochaine session du Comité, en mars 2013 au plus tard.

(12) PD 248/03 Rev.4 (F) Centre régional de formation à la gestion forestière à Antimari (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	784 800
Budget OIBT :			\$EU	577 800
Gouvernement de la Suisse :	\$EU	250 000		
Gouvernement du Japon :	\$EU	227 800		
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	100 000		
FUNTAC :			\$EU	207 000

Agence d'exécution : Fondation technologique de État d'Acre (FUNTAC)

Approuvé au : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2006 / 24 mois

Une quatrième révision de la proposition de projet a été approuvée et financée en intégralité par le Conseil à sa trente-septième session en décembre 2004. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2005. Après la présentation du plan annuel des opérations, les décaissements de fonds ont été effectués en juillet 2006, novembre 2008, avril 2009 et le dernier en mai 2011.

Ce projet a pour but de contribuer à la durabilité des pratiques de gestion forestière dans l'Ouest de l'Amazonie et à réaliser l'Objectif OIBT 2000 grâce à la création d'un centre régional de formation à la gestion forestière durable dans l'État d'Acre. Le centre proposé tirera parti des installations existantes dans la forêt domaniale d'Antimari et aura pour vocation d'accroître les connaissances et de développer les capacités des exploitants, techniciens et ouvriers forestiers au niveau des unités forestières d'aménagement. Il met également en place plusieurs mécanismes de diffusion orientés vers la promotion des pratiques de gestion durable des forêts. La situation géographique du projet rend possible la tenue d'activités de formation non seulement pour les États brésiliens d'Acre, d'Amazonas, de Rondonia et du Mato Grosso, mais également pour les départements boliviens du Pando et du Beni, et le département péruvien de Madre de Dios.

Le projet est en phase finale et les résultats attendus ont tous été obtenus. Certaines des données importantes peuvent être résumées comme suit :

- Le centre régional de formation à la gestion forestière a été créé et est opérationnel ;
- Programme de formation aux pratiques forestières correspondant à la gestion durable des forêts tropicales de la région ; ce programme, qui a permis la formation de 300 personnes dans la région a été exécutée avec succès, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :
 - 104 formations (5/2007, 19/2008, 32/2009, 23/2010, 9/2011 et 16/2012) ;
 - 1566 personnes formées (45/2007, 312/2008, 410/2009, 339/2010, 156/2011 et 304/2012) ;
 - 30 personnes formées au centre pour travailler au renforcement des capacités à assurer la vulgarisation de la gestion forestière, en multipliant de telles pratiques au sein des communautés et des autres secteurs, et
 - 4000 exemplaires de documents didactiques, dont un manuel sur les pratiques forestières adaptées à la région d'Acre, ont été imprimés sous forme de livrets.

Le directeur des projets OIBT en charge de PD 248/03 ayant quitté l'Organisation en mars dernier, l'AE a éprouvé quelques difficultés s'agissant du mode de livraison des rapports et des modalités de remise des documents de projet par le biais du système de surveillance en ligne.

La dernière réunion du Comité directeur du projet, qui s'est accompagnée d'une visite de terrain aux installations d'Antimari, a eu lieu les 27 et 28 août 2012, quand il a été possible d'observer les résultats finals du projet en les confrontant aux moyens de vérification de la grille du cadre logique. L'agence d'exécution est en train de préparer le rapport d'achèvement et les documents nécessaires à la finalisation, laquelle ne sera déclarée acquise que lors de la prochaine session du CRF.

(13) PD 346/05 Rev.2 (F) Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales de l'Est de l'Amazonie brésilienne

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	515 700
Budget OIBT :		\$EU	324 000
Gouvernement du Japon :	\$EU	324 000	
Contribution homologue :		\$EU	191 700

Agence d'exécution : EMBRAPA Amazonie orientale

Approuvé au : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : Octobre 2007 / 24 mois

Nouvelle date approuvée décembre 2011 (CRF XLIV)
d'achèvement du projet :

Le projet a été approuvé et financé dans son intégralité par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en mai 2007. À la soumission du premier plan des opérations annualisé accompagné d'un avis que le projet était sur le point de débiter, le premier virement des fonds a été opéré en octobre 2007.

L'objectif de ce projet de contribuer à la reconstitution des secteurs dégradés se trouvant sur des terres appartenant à des exploitations familiales en Amazonie orientale, grâce au renforcement des moyens des paysans présents dans le secteur du projet, la mise en réseau de partenariat englobant les paysans concernés, des étudiants, des établissements de recherche et des associations de producteurs désireux de contribuer à la réhabilitation des forêts dégradées. Ce projet prévoit également la mise en place et le suivi de zones pilote ou doivent être mis en œuvre divers dispositifs et un examen de la législation actuelle visant à freiner le déboisement et favoriser la réhabilitation des espaces dégradés. Le projet prévoit d'associer à ses travaux 150 foyers paysans et de créer 20 zones expérimentales, dont neuf feront l'objet d'une observation suivie dans le cadre de laquelle seront recueillies et traitées des informations sur la biophysique et la chimie des terrains.

Depuis la 45ème session du CRF et la communication entre l'AE et le délégué OIBT en Amérique latine, l'avancement du projet peut être résumé par les aspects suivants :

- Sur un total de 20 activités de projet inscrites à la proposition initiale, l'état des réalisations se présente comme suit :
 - 6 activités finalisées (1.1.1 ; 1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.2.1 ; 1.2.2 ; 1.2.4) ;
 - 4 activités suspendues (1.2.5 ; 1.5.1 ; 1.5.2 ; 2.1.2) : Il s'agit d'activités relevant de l'assistance technique fournie par un technicien dont le travail a été interrompu en raison d'un retard dans le décaissement des fonds du projet ;
 - 2 activités retardées (1.3.1, 1.3.2) : activités relevant de l'évaluation du droit de l'environnement ;
 - 5 activités partiellement exécutées (1.4.1 ; 1.4.2, 1.5.3, 1.5.4, 2.1.1) : ces activités sont liées au travail de bureau ; et
 - 2 activités à entamer (1.3.3 ; 1.5.5) : programmées pour la phase finale du projet.

L'agence d'exécution continue d'éprouver des difficultés dans sa coordination de la préparation des rapports d'activité et celle d'autres tâches administratives et a du mal à respecter les délais stipulés par le Secrétariat. D'autre part, existent des difficultés dans la préparation des documents de routine que nécessitent les lettres de non-objections aux termes des dispositions du Manuel OIBT ce qui comporte une incidence sur le calendrier des décaissement des fonds et la régularité du déroulement du projet. Ces aspects ont eu une influence sur le travail d'exécution du projet, entraînant notamment des interruptions de de travail ou la suspension de l'octroi de bourses.

En dépit de l'incidence que ne manquent pas d'avoir ces difficultés administratives sur le déroulement du projet, celles-ci pourront certainement être abordées dans le cadre de la réunion du Comité directeur du projet, qui est prévue pour novembre prochain.

(14) PD 350/05 Rev.2 (F) Systèmes de production et de lutte intégrée contre les insectes foreurs pour l'établissement réussi de plantations de méliacées dans la province du Yucatan et à Veracruz du Mexique

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	575 871
Budget OIBT :			\$EU	366 271
Gouvernement du Japon :	\$EU	346 271		
Gouvernement de Finlande :	\$EU	20 000		
Gouvernement du Mexique :			\$EU	209 600

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Approuvé au : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida (Mexique)

Date de lancement et durée : février 2007 / 36 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'à juillet 2011 (CRFXLIII)
Deuxième prorogation jusqu'en juillet 2012 (CRF XLII)
Troisième prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOL F.12-0185)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa quarantième session en juin 2006 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la même session. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en août 2006. À la soumission du premier plan des opérations annualisé, le premier virement des fonds a été opéré en janvier 2007.

L'objectif d'ensemble de cette proposition de projet est l'obtention d'une production durable de bois tropicaux au Mexique par le développement, la mise en œuvre et le transfert aux forestiers d'un système intégré de contrôle des ravageurs, lesquels freinent aujourd'hui l'installation de plantations de cèdres espagnols et d'acajou d'Amérique dans le Mexique tropical. De manière plus spécifique, la proposition envisage de mettre au point et de promouvoir un dispositif de lutte intégrée contre les ravageurs (insectes foreurs des pousses) dans les jeunes plantations de méliacées, notamment par des interventions sylvicoles, en vue de permettre aux sylviculteurs de la péninsule du Yucatan et de Veracruz de faire réussir leurs plantations en pérennisant leur production de bois tropicaux et de parfaire un modèle opérationnel de mise au point et adoption de techniques à mettre en œuvre dans la conduite de plantations villageoises de méliacées avec la participation directe de producteurs et de techniciens ; ce modèle devant notamment servir à créer 12 plantations pilotes dans la péninsule du Yucatan et la région de Veracruz.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2012, et la réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en août 2012, l'avancement de l'exécution du projet peut être résumé par produits comme suit :

1. Validation des méthodes de lutte directe contre *H. grandella* et *C. yucatanensis* en déterminant leur efficacité par rapport aux coûts

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Deux stations expérimentales de plantation d'un hectare touchées par les ravageurs ont été identifiées, dès le lancement du projet, pour validation au Campeche et au Quintana Roo et continueront d'être surveillées ;
- Plusieurs essais sylvicoles devant tester la résistance des plants de *Cedrela odorata* aux ravageurs dans différentes conditions ont été mis en place dès le lancement du projet. Les traitements devant être validés dans le cadre de cette étude reposent sur i) les composantes génétiques de *Cedrela odorata* (descendance), ii) la lutte par des agents biologiques (*Beauveria bassiana* et *Metarhizium fungus*), et iii) des traitements contrôlés utilisant des insecticides organiques (Neem) et chimiques (Novaluron. Les applications se poursuivent à rythme mensuel. Une première tentative d'utiliser des ovocides a été écartée, car il a été constaté que la majeure partie des effets de ce produit intervenait au stade larvaire de *Hypsipyla grandella* ; et ;
- Un total de 4 000 plants certifiés ont été plantés dans deux nouvelles stations il y a environ un an afin de valider la composante génétique des essais ; et ; and
- Les stations et essais sélectionnés continuent de faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers, et certains résultats finals sont déjà en cours d'obtention et de synthèse.

2. Surveillance des dégâts et de l'action des ravageurs destinée à recueillir des informations sur la biologie des foreurs des méliacées dans le secteur étudié

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- 12 stations de plantations ont été créées en vue d'assurer un suivi des dégâts provoqués par les ravageurs sur un large éventail de conditions géographiques, climatiques et édaphiques dans quatre États mexicains : Campeche, Quintana Roo, Yucatan et Veracruz ;
- des méthodes ont été mises au point pour mener une recherche fondamentale sur la biologie de la mineuse des pousses, devant porter notamment sur le degré des attaques infligées aux végétaux, et les réactions de ce ravageur aux différentes méthodes de piégeage et facteurs environnementaux ; et
- La collecte des données se poursuit pour les études susdites et elles sont analysées périodiquement, et les résultats finals sont en cours d'obtention.

3. Identification et propagation des génotypes de méliacées résistants aux insectes foreurs

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Des tournées d'inspection devant servir à identifier les génotypes résistants et à permettre la sélection d'individus sont régulièrement effectuées. Une première série de 200 arbres ont été présélectionnés dans ces tournées avant de faire l'objet d'une seconde évaluation qui a permis de dégager 46 individus considérés comme résistants à *H. grandella* ;
- Les premières boutures des arbres existants précités ont été considérées comme constituant un matériau reproducteur de premier choix mais les problèmes apparaissant, il a été procédé à des greffes au lieu de bouturages. Deux banques de clones ont été créées : une à la station expérimentale d'El Palmar à Veracruz, comptant 30 génotypes, l'autre à la station expérimentale de Mococho Bacalar dans le Yucatan, comptant 12 génotypes ;
- 46 génotypes présentant de bons taux de croissance et des potentiels de tolérance à *H. grandella*, ont été sélectionnés : 30 à la station expérimentale d'El Palmar et 16 à la station expérimentale de San Felipe Bacalar, et ces lots font l'objet de trois essais génétiques ; et ; and
- Les essais sont périodiquement contrôlés et évalués, et certains résultats préliminaires sont déjà en cours d'obtention.

Le Comité pourra noter que si la plupart des activités du projet progressent de manière satisfaisante, certaines accusent des retards, notamment en raison des difficultés rencontrées dans le clonage de génotypes de *Cedrela odorata* et dans la recherche d'entreprises de reboisement partenaires qui se porteront volontaires pour créer des parcelles témoins, car les ravageurs ont tendance à pénétrer dans leurs plantations traitées. À cet égard, l'agence d'exécution a souhaité solliciter une troisième extension de durée jusqu'en juillet 2013, sans financement supplémentaire, devant lui permettre de mener à bien le projet, et à cet effet a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à l'extension de durée susdite, accompagnées des amendements budgétaires requis et d'un plan d'exploitation par année actualisé, en vue de mener à bien les activités du projet. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et lui a donné satisfaction.

La cinquième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour le début de 2013.

(15) PD 351/05 Rev.1 (F) Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est : Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	696 225
Budget OIBT :		\$EU	514 653
Gouvernement du Japon :	\$EU	474 653	
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	10 000	
Gouvernement de Finlande :	\$EU	30 000	
INIFAP :		\$EU	181 572

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Approuvé au : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : juillet 2006 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'en mars 2011 (CRF XLIII)
Deuxième prorogation jusqu'à septembre 2012 (CRF XLIII)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en avril 2006. Le plan des travaux détaillé

ayant été déposé, de même qu'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, le premier décaissement de fonds a été effectué en juin 2006.

Ce projet vise à renforcer, encourager et évaluer l'aménagement forestier tropical au Mexique, en vue d'atteindre l'Objectif OIBT 2000 et d'accomplir le Plan de développement forestier du Gouvernement mexicain, de telle sorte que le commerce international puisse s'opérer avec des matières premières issues de forêts gérées et certifiées selon des critères et indicateurs qui expriment la durabilité de cette ressource.

De manière générale, la proposition vise à élaborer des programmes de gestion orientés vers la conservation et l'exploitation durables des forêts tropicales dans le Sud-Est du Mexique (Los Tuxtlas, Chimalapas, Selva Lacandona, Centla, Calakmul, Tekax, et Sián Kaán). De manière plus spécifique, elle envisage un transfert des connaissances aux communautés Ejido, qui sont propriétaires des ressources des forêts tropicales dans ces régions, pour élaborer et appliquer des C&I locaux spécifiques leur permettant d'apprécier et de suivre leur progression vers la gestion forestière durable.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et septembre 2012, l'avancement des travaux du projet peut être résumé par produit comme suit :

1. Modes d'évaluation de la gestion forestière conçus à la mesure des conditions que connaissent les forêts tropicales

Ce produit a été obtenu avec succès à 100%, grâce aux activités, à savoir :

- Sept diagnostics des ressources forestières et écologiques des formations humides et sub-humides ont été menés à terme et publiés pour onze périmètres des sept États fédéraux suivants : Veracruz, Oaxaca, Tabasco, Chiapas, Campeche, Yucatan et Quintana Roo ;
- Deux équipes inter-institutionnelles et multidisciplinaires, l'une pour la Région du Golfe, l'autre pour la péninsule du Yucatan, ont été constituées et formées aux C & I ;
- Plusieurs ateliers à l'échelon de l'État et un atelier d'échelon régional ont été organisés pour développer de manière systématique les C&I pour les régions du golfe du Mexique et du Yucatan, avec la participation de membres des ejido, des autorités, la collaboration d'experts techniques, d'universités et d'ONG.

2. C&I locaux validés avec une vision d'ensemble des systèmes écologiques, économiques et sociaux requis pour évaluer la gestion des forêts tropicales

75% des activités nécessaires pour obtenir ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Les équipes multidisciplinaires et interinstitutionnelles des deux régions ont passé en revue les C&I de l'OIBT et ceux qui sont produits dans d'autres comtés en usant de méthodes analytiques, de débats et en recherchant le consensus, et ont élaboré une "liste de référence (matrice)" des C&I pour les forêts tropicales du Mexique ;
- Vingt ateliers ont été organisés pour permettre aux membres des Ejido et aux experts techniques de préparer 14 corps de C&I pour les forêts tropicales du Mexique ;
- Sur les 14 listes susdites, un ensemble de C&I spécifiques à chacun des sept États est en cours d'achèvement au terme d'un travail participatif ;
- 5 *ejidos* ont mis à l'essai la liste de contrôle C&I dans la péninsule du Yucatan, il s'agit des suivantes : 20 de Noviembre, Alvaro Obregon, Nuevo Becal, Silvituc, et San Agustin.
- Un modèle d'évaluation de la durabilité est en cours d'élaboration pour les forêts tropicales du Mexique en utilisant les résultats et conclusions de l'élaboration des C & I dans les régions participantes de Los Tuxtlas, Veracruz, Central, Tabasco ; Chimalapas, Oaxaca ; Lacandone, Chiapas ; Calakmul, Campeche ; Tekax, Yucatán et Si'an Ka'an, Quintana Roo ; et
- Une liste principale de C&I pour le Mexique est en cours d'élaboration.

3. Agents du changement (résidents des ejido, experts techniques et personnel de direction) formés à l'emploi des C&I servant au suivi de la pérennisation des forêts tropicales

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Les programmes de formation ont été organisés pour l'application de sept (7) C & I de gestion durable des forêts tropicales spécifiques aux État qui sont en cours d'élaboration par le projet ;

- La production de matériaux de diffusion et de formation est en cours qui porte sur l'application de C&I ; ces formations s'adressant à un public composé de membres d'ejidos, d'experts techniques et d'universitaires ;
- Plusieurs mémoires et articles techniques ont été produits à ce jour.

Le Comité pourra noter que si la plupart des activités du projet progressent de manière satisfaisante, certaines ont subi des retards, ce qui s'explique principalement par la nature participative des travaux associant les Ejidos. À cet égard, le Comité pourra noter que l'agence d'exécution envisage de solliciter une prorogation de 12 mois jusqu'en septembre 2013, sans financement supplémentaire, ce qui doit lui permettre de mener à bien le projet, et qu'à cet effet a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à l'extension de durée susdite, accompagnées des amendements budgétaires requis et d'un plan des opérations par année actualisé, qui doit conduire à leur terme les activités du projet. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et sollicite du CRF qu'il lui accorde son aval.

La cinquième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour le début de 2013.

(16) PD 360/05 Rev.2 (F) Imagerie aérienne numérique, multispectrale et tri-dimensionnelle, pour le suivi de la gestion et de la conservation des forêts en République du Congo (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	1 267 395
Budget OIBT :			\$EU	610 000
Gouvernement du Japon :	\$EU	400 000		
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	180 000		
Gouvernement de la France :	\$EU	20 000		
Gouvernement de Norvège :	\$EU	10 000		
Gouvernement de la République du Congo :			\$EU	411 346
Winrock International :			\$EU	154 500

Agence d'exécution : Winrock International en collaboration avec le Centre National d'inventaires et d'aménagement des Ressources Forestières et Fauniques, et la Wildlife Conservation Society

Approuvé au : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)
Session CIBT XL, juin 2006, Mérida (Mexique) [aval accordé à la version révisée avec le budget OIBT réduit au montant déjà assuré par les bailleurs de fonds]

Date de lancement et durée : 02 avril 2007 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation : décembre 2010 (NOLF.10-0155)
Deuxième prorogation : décembre 2011 (NOLF.11-0046)

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-huitième session en juin 2005 à Brazzaville (Congo), et partiellement financé à la même session, la hauteur de financement pourvue par l'OIBT étant inférieure de 91 549 \$EU à l'enveloppe approuvée. La version révisée du projet intégrant un budget OIBT révisé et ramené à 610 000 \$EU, soit le montant déjà acquis auprès des bailleurs de fonds, a été avalisée par le Conseil à sa quarantième session à Mérida (Mexique). La convention devant régler l'exécution du projet est en voie de se conclure.

Le projet vise à contribuer à ce que le bois d'œuvre congolais destiné à l'exportation assure un revenu durable par un meilleur accès aux marchés soucieux que la matière première proposée provienne de forêts en gestion durable. De manière spécifique, il vise à mettre à disposition un système transparent de suivi des forêts au service de la gestion durable des forêts du Congo à l'échelon national et à celui des unités forestières d'aménagement.

Il est important d'informer le Comité qu'une mission de suivi spéciale a été menée en février 2003 et que ses conclusions et des conclusions peuvent être résumées comme suit :

- La cartographie des forêts congolaises par imagerie satellite n'a pu se faire car le satellite Landsat TM7 a cessé de fonctionner au début de ce projet. Il n'a donc plus été possible de procéder à la comparaison régulière des cartes produites par imagerie satellitaire qui auraient permis de détecter des anomalies (exploitation forestière illégale, déforestation, etc.) en vue de mesures complémentaires en matière de gestion durable des forêts en République du Congo ;
- Suite à la constatation précédente liée au fait que les images satellites de Landsat TM7 ne sont plus disponibles, le projet n'a réussi à obtenir que le premier produit par l'exécution de ses activités, tandis que l'obtention des cinq autres ont été produits stagne et ne montre aucun progrès ;
- Deux experts congolais (Gaspard LEMBE et Guy Fortune MASSENDZA), qui avaient été formés aux États-Unis par l'agence d'exécution (Winrock International) a quitté l'agence de collaboration (CNIAF), tandis que leur formateur (Alfredo UNDA) a aussi quitté l'Agence d'exécution, au terme d'une année d'exécution du projet. Il est devenu par conséquent impossible de faire avancer plus avant les travaux de ce projet ;
- Il a été constaté que certains membres du personnel de l'agence d'exécution avaient été rémunéré sur des fonds de l'OIBT, sans pour autant que leur nom ne figure dans la lettre de non-objection engageant des experts extérieurs devant intervenir sous le contrôle de Winrock International ;
- Il a également été constaté que les deux ordinateurs achetés en 2007 étaient devenus obsolètes alors que l'imprimante était hors service ;
- L'Agence d'exécution a déboursé \$EU 15 000 00 au crédit de WCS-Congo lors de la signature d'un protocole d'accord entre les deux institutions, pour la mise en œuvre des activités relevant du Produit 3. WCS-Congo n'a pas effectué ces activités en raison du problème susdit concernant les images Landsat TM7, qui ne sont plus produites, ni fournies aux usagers.

Conformément aux dispositions de l'article X du contrat régissant la mise en œuvre de ce projet et suite aux constatations et conclusions susdites, le Comité souhaitera peut mettre fin à ce projet, ainsi qu'il a été préconisé dans le rapport de la mission de surveillance spéciale.

(17) PD 367/05 Rev.2 (F) Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	187 226
Budget OIBT :		\$EU	143 856
Gouvernement de la France :	\$EU	60 000	
Gouvernement du Japon :	\$EU	83 856	
UR2PI :		\$EU	34 370
ECO Corp. :		\$EU	9 000

Agence d'exécution : Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI) en collaboration avec la Direction générale de l'économie forestière (DGEF)

Approuvé au : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 30 janvier 2009 / 12 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation : juillet 2010 (NOLF.10-0155)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa 39e session à Yokohama (Japon) en novembre 2005, et le financement destiné à permettre son exécution a été promis en partie lors de la 40e session de juin 2006, pour un montant de 50 000 euros. Le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds prévus pour couvrir la contribution totale de l'OIBT seraient versés sur le Compte spécial. Le

financement intégral a été assuré lorsque le solde a été mis à disposition par la France en août 2007. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 7 septembre 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en janvier 2009. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2010, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté par l'application de principes aménagistes de base dans les forêts artificielles du Congo. De manière spécifique, elle vise à mettre au point un ensemble de critères et indicateurs de la gestion durable s'appliquant aux forêts artificielles au Congo en se fondant sur les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts tropicales artificielles.

L'agence d'exécution a remis le rapport d'achèvement. Il doit être déclaré projet achevé lors de la réception du dernier rapport d'audit financier. Le Secrétariat prie l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier dans ses meilleures délais, au plus tard en mars 2013.

(18) PD 372/05 Rev.1 (F) Contribution à la réhabilitation des forêts dans les zones du territoire thaïlandais touchées par la catastrophe du Tsunami (Thaïlande)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	1 133 640
Budget OIBT :			\$EU	790 020
Gouvernement du Japon (BPF-A)	\$EU	230 020		
Gouvernement de la Suisse	\$EU	500 000		
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	50 000		
Gouvernement de la République de Corée :	\$EU	10 000		
Gouvernement de Thaïlande :			\$EU	343 620

Agence d'exécution : Institut environnemental thaïlandais

Approuvé au : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : juillet 2007 / 18 mois
Prorogation jusqu'en janvier 2013 (NOL Ref. No F.11-0108)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième comme projet d'aide aux victimes du Tsunami, et il a reçu son financement intégral à la 39ème session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement de Thaïlande le 17 février 2006 pour signature et a été dûment signé par toutes les parties le 3 juillet 2007. Le premier décaissement de fonds a été effectué le 11 juillet 2008. La durée du projet a été prolongée jusqu'en janvier 2013 afin de renforcer les activités du projet en réalisant pleinement ses objectifs sans apport de fonds supplémentaire.

Ce projet vise à contribuer à la réhabilitation à long terme des ressources forestières du littoral. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : i) entamer l'élaboration d'un aménagement des ressources du littoral confié aux collectivités riveraines en vue d'augmenter la contribution des forêts à la sécurité écologique ; et ii) promouvoir l'exploitation du bambou dans les zones touchées par le Tsunami afin de couvrir les besoins à moyen et à long terme en matière de construction d'habitat rural.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon le rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en août 2012, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

Produit 1.2 : Deux cent cinquante kilomètres (250 km) de forêts littorales (superficie nette : 750 ha) réhabilités.

- La production végétale dans le cadre de l'aménagement forestier des littoraux s'appuyant sur les collectivités se déroule dans les zones visées, en collaboration avec les populations locales et les collectivités territoriales. Quinze (15) activités de plantation ont été menées utilisant 29 000 plants d'essences de la mangrove -- *Burquiera gymnorrhiza*, *Nipa fruticans*, *Rhizophora apiculé* et *Rhizophora mucronata* -- et 4 080 plants de forêt de terre ferme -- *Cerbera odollam*, *Eugenia curtisii*, casse de Siam (*Senna siamea*), bois de fer (*Casuarina*), bambous, etc.
- Un groupe composé de responsables et animateurs de collectivités de Baan Thung La-Ong a effectué des descentes de terrain dans le cadre d'une campagne intitulée « Forêts communautaires – les habitants protègent les eaux » dans les provinces de Kanchanaburi et Chumporn. Un atelier s'est déroulé qui avait pour thème l'étude et l'évaluation des forêts communautaires au Klong Tone de Baan Muang Mai, qui a regroupé quelques 30 personnalités du village de Koh Kor Khao.
- Une formation dans le cadre d'une campagne intitulée « Comprendre, évaluer et développer la gestion des forêts avec les populations » dans le district de Paa-to de la province de Chumporn a été dispensée à 43 acteurs de cette collectivité.

Produit 1.3 Cent hectares (100 ha) de plantations de bambou créées dans les zones touchées par le tsunami

- En complément à la plantation de bambous et à leur multiplication dans les secteurs du projet, 10 000 autres plants de bambou (*Thyrsostachys oliveri*, *Dendrocalamus asper* et *Dendrocalamus cericeus*) ont été préparés et distribués aux populations des zones touchées par le tsunami dans les provinces de Phang Nga et Ranong en juillet 2012.

Produit 1.4 Activités de sensibilisation mises en œuvre

- Un groupe de jeunes a bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'une collaboration continue avec des responsables des collectivités notamment dans une étude complète portant sur les prises des pêcheurs dans les eaux littorales à Baan Bang Nok Kluay afin de recueillir un ensemble de données permettant à ce groupement de jeunes d'estimer la valeur des ressources biologiques aquatiques sur ce littoral. Leurs données sur les espèces présentes à valeur économique ont été recueillies auprès de 43 ménages, ce qui a permis d'établir que la collectivité opérait des prises pour un total de 31 459 793 bahts, et que le coût de revient de ces prises était de 6 834 107 bahts soit 21 72 pour cent de leur valeur totale.
- Activités d'enquête de surveillance de l'état des forêts et estimation de la fixation du carbone dans les sols dans le bassin du Klong Tone, et apprentissage et promotion de la sensibilisation de la jeunesse locale à l'importance des bienfaits dispensés par les bassins versants en matière d'absorption du carbone.
- À partir des données sur les prises de pêche en eaux littorales recueillies par le groupement de jeunes de Baan Bang Nok Kluay, une carte géographique a été produite comme outil de prospection devant permettre à tous ces jeunes de mieux connaître les zones de prise des diverses espèces aquatiques ainsi que l'état des principales ressources de ce littoral à la disposition des populations riveraines.
- En outre, les relevés environnementaux permanents confiés aux élèves de l'école secondaire de Baan Bang Hin sont toujours en cours ainsi que des activités d'acquisition de connaissances dispensées par une personne-ressource appartenant à la collectivité, relatives à la culture et la conservation de *Dracaena loureiri* Gagnep, plante considérée comme de bon augure et devenant rare dans ce terroir.

Produit 1.5 Deux plans pilotes d'aménagement villageois SLES élaborés et approuvés par les principales parties prenantes

- Les données préliminaires font l'objet de commentaires de la part des participants aux réunions mensuelles de chaque collectivité en ayant des représentants des réseaux communautaires prenant la responsabilité avec le personnel TEI afin d'éviter tout chevauchement de dates avec d'autres réunions.

Produit 2.1 Renforcement de la capacité à utiliser le bambou dans la construction de logement

- Un atelier de construction de maisons en bambou a été organisé le 7 février à Tambon Maenang-Kao, Amphor Kuraburi dans la province de Phang Nga.

- Une formation pratique à l'emploi du bambou dans la construction de logements dans les zones touchées par le tsunami a été dispensée du 8 février au 2 mars 2012 à Tambon Maenang-Kao, Amphor Kuraburi, province de Phang Nga.

Produit 2.2 Techniques de construction de maisons en bambou

- Les propriétés physiques de 5 espèces de bambou (*Bambusa Bambos*, *B. longispata*, *Dendrocalamus hamiltonii*, *Thyrsostachys oliveri*, *T. siamensis*) ont fait l'objet d'une batterie d'essais.
- Une maison en bambou a fait l'objet d'une négociation de coentreprise avec le propriétaire de la station balnéaire dans le district de Kuraburi dans la province de Phang Nga, avant d'être construite dans le cadre d'une « formation sur le tas ».

(19) PD 376/05 Rev.2 (F) Mettre au point et promouvoir un système de suivi de l'information à l'appui du développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts à l'échelon des sous-districts en Thaïlande (Thaïlande)

Budget et sources de financement :

Budget total :				\$EU	718 487
Budget OIBT :				\$EU	462 645
Gouvernement du Japon (MoFA) :	\$EU	439 645			
Gouvernement d'Australie :	\$EU	13 000			
Gouvernement de la République de Corée :	\$EU	10 000			
Gouvernement de Thaïlande :				\$EU	255 842
Agence d'exécution :	National Park, Wildlife and Plant Conservation Department de Thaïlande (DNP)				
Approuvé au :	Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)				
Date de lancement et durée :	décembre 2007 / 24 mois Prorogation jusqu'en mars 2012 (NOL Ref.no. F.11-0201) Prorogation jusqu'à décembre 2012 (NOL Ref. F.12-0093)				

Le projet a été approuvé à la 40ème session du Conseil et financé en intégralité lors de cette même session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 29 janvier 2008. Le premier décaissement de fonds a eu lieu le 5 septembre 2008. Le projet a débuté en décembre 2008 et sa durée a été prorogée jusqu'en décembre 2012.

Le projet a pour but de contribuer au développement durable des ressources dendrologiques hors les forêts (TROF) en vue d'en maximiser les avantages socioéconomiques et culturels pour les populations rurales de Thaïlande. Son objectif spécifique est d'élaborer et de promouvoir des procédures d'état des lieux et celles d'un inventaire initial de ces ressources aisément accessibles, et de permettre une surveillance de l'information sur l'extension des TROF, leurs diversité et abondance, en vue d'étayer les décisions nationales sur la gestion durable des TROF, l'exploitation durable des sols et la planification du développement économique à l'échelon des sous-districts.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon le rapport d'activité du projet remis par l'Agence d'exécution en août 2012, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Utilisations et formation des TROF définies

- Quatre ateliers régionaux de concertation ont été organisés pour définir les formations et les fonctions des TROF et déterminer d'éventuelles zones de démonstration du projet, et statuer sur l'accompagnement à apporter à l'inventaire et au système de surveillance à mettre au point.

- Un atelier national de concertation s'est tenu pour confirmer les objectifs de la surveillance et de l'inventaire des TROF et les stations de démonstration.
- Examen de bibliographie produite sur les méthodes passées d'inventaire et de surveillance TROF en Thaïlande et ailleurs.
- Proposition de schéma d'inventaire et de surveillance des TROF et de méthodes de recueil de données.

Produit 2 : Mise en place du système d'information sur l'inventaire et la surveillance des TROF

- Affinage en cours des méthodes d'inventaire et de surveillance, devant permettre de recueillir des données biophysiques et de les intégrer aux données socio-économiques.
- Schémas d'échantillonnage pour inventaire et surveillance dans une petite zone TROF pilote du projet.

Produit 3 : Informations sur les inventaires et la surveillance des TROF et leur gestion durable

- Création de deux aires pilotes. Deux membres du personnel de démonstration formés aux méthodes d'inventaire et de surveillance des TROF, aux applications SIG à l'utilisation des informations et de la planification sur les TROF.
- Stratégie de vulgarisation mise au point devant permettre de diffuser les résultats des zones de démonstration.
- Deux séminaires de 1 5 journée organisés avec 40 participants à chacun d'eux.

(20) PD 377/05 Rev.3 (F) Développement du clonage du samba, de l'acajou et du tiokoué (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	648 194
Budget OIBT :		\$EU	421 060
Gouvernement du Japon :	\$EU	421 060	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		\$EU	227 134

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 15 décembre 2008 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation : décembre 2012 (NOLF.12-0005)

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante et unième session à Yokohama (Japon) en novembre 2006, et son financement intégral a été accordé à la quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008. Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2012 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est « la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire ». Le projet contribuera à la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire grâce à la création d'un programme d'amélioration des techniques de clonage et de production de plantes qui visent à accélérer le développement de plantations industrielles d'Obéché, d'acajou d'Afrique et de Tiokoué. De manière spécifique, ce projet vise à élaborer des stratégies visant à garantir une offre régulière de matériel de plantation sélectionné et amélioré (Obéché/Samba, Acajou d'Afrique et Tiokoué) devant être exploité dans des programmes de reboisement.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- Cinquante (50) des meilleurs clones de samba ont été sélectionnés dans les vergers d'essais créés dans la forêt classée de Sangoué ;
- Quarante-huit (48) sujets d'élite samba ont été sélectionnés dans la forêt sacrée de Sangoué, en vue de bouturages devant servir à la production de clones ;
- Près de 85.000 plants ont été produits à partir de boutures de samba ;
- Quatre-vingt (80) hectares de vergers de samba ont été créés dans la forêt classée de Sangoué ;
- Trente-deux (32) sujets d'élite d'acajou d'Afrique de l'Ouest ont été sélectionnés dans la forêt classée de Sangoué, pour des bouturages devant conduire à la production de clones ;
- Environ 10 000 plants ont été produits à partir de boutures d'acajou d'Afrique de l'Ouest ;
- Création de cent (100) hectares de vergers d'acajou d'Afrique de l'Ouest en complantation avec du teck dans la forêt classée de Sangoué ;
- Environ 21 000 plants ont été produits à partir de boutures de tiokoué ;
- Dix (10) hectares de vergers de tiokoué ont été créés dans la forêt classée du Téné, en vue d'un bouturage devant conduire à la production de clones.

La quatrième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en septembre 2012 a fourni l'occasion d'évaluer le degré d'exécution de toutes les activités du projet ; celles-ci ont été perturbées par les troubles socio-politiques post-électorales qui ont agité la Côte d'Ivoire de novembre 2010 à juin 2011. Une deuxième prorogation du projet est attendue, sur préconisation de la quatrième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en septembre 2012.

(21) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon (Gabon)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	899 832
Budget OIBT :			\$EU	594 432
Gouvernement du Japon :	\$EU	514 432		
Gouvernement de la France :	\$EU	60 000		
Gouvernement de Norvège :	\$EU	20 000		
Gouvernement du Gabon :			\$EU	305 400

Agence d'exécution : *Direction générale des eaux et forêts*

Approuvé au : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée : 19 mars 2008 / 24 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en mars 2013

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en mars 2013 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés

Le projet a pour finalité de contribuer au développement du domaine forestier rural, à l'organisation des terroirs villageois et à la lutte contre la pauvreté dans les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Les objectifs spécifiques sont de faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes et d'élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les mises à jour de l'Agence d'exécution, un consultant international en foresterie communautaire a été sélectionné et la plupart des activités du projet ont repris sous sa direction.

(22) PD 419/06 Rev.3 (F) Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	1 459 510
Budget OIBT :		\$EU	912 764
Gouvernement du Japon :	\$EU	912 764	
Gouvernement du Gabon :		\$EU	546 746

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 15 décembre 2008 / 36 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation : décembre 2010 (NOLF.10-0155)

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007, et son financement intégral a été attribué lors de la Réunion de haut niveau de l'OIBT à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008. Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2012 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés

Ce projet doit contribuer à la réhabilitation durable de la forêt ivoirienne par le développement d'un système d'approvisionnement de semences capable de satisfaire en produits de qualité les besoins des acteurs nationaux et de permettre la reconstitution du couvert forestier. L'objectif spécifique retenu par le projet est la production et l'approvisionnement en semences forestières provenant d'un matériel végétal de qualité génétique supérieure.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les derniers comptes rendus de l'agence d'exécution, l'exécution du projet a été perturbée par les troubles sociopolitiques post-électoraux qui ont duré de novembre 2010 à juin 2011. Les activités du projet ont repris en juillet 2011.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- Un projet de rapport sur la création de vergers avec des meilleurs clones de neuf essences différentes (acajou, assamela, bété, Cedrela, Fraké, Framiré, Gmelina, Niangon et teck), pour être utilisés comme sources de semences, a été distribué pour observations ;
- Le matériel et des matériaux de laboratoire et d'autres équipements techniques et matériaux destinés à servir à la conservation des semences forestières ont été achetés par l'agence d'exécution, afin d'être progressivement installés dans les bâtiments de l'entrepôt construits et aménagés par le projet ;
- La construction de deux bâtiments qui seront utilisés comme entrepôt et comme laboratoire de semences a été réalisée dans la ville d'Adzopé près de la forêt classée de Mopri ;
- Un entrepôt a été construit à Duékoué, tandis qu'un autre était encore en cours de construction à Brobo ;
- Des séances de formation sur les techniques relatives à la conservation et la gestion des semences forestières ont été réalisées par des spécialistes du Laboratoire national des semences de la Côte d'Ivoire et de l'Université de Cocody-Abidjan.

La quatrième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en septembre 2012 a fourni l'occasion d'évaluer le degré d'exécution de toutes les activités du projet ; celles-ci ont été perturbées par les troubles socio-politiques post-électoraux qui ont agité la Côte d'Ivoire de novembre 2010 à juin 2011. Une deuxième prorogation du projet est attendue, sur préconisation de la quatrième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en septembre 2012.

(23) PD 424/06 Rev.2 (F) Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations riveraines de forêts ghanéennes (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	537 093.40
Budget OIBT :		\$EU	429 138.00
Gouvernement du Japon :	\$EU	399 138.00	
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	20 000.00	
Gouvernement de Corée :	\$EU	10 000.00	
Gouvernement du Ghana :		\$EU	107 955.40

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé au : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : 28 octobre 2008 / 48 mois

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007 et a reçu son financement intégral lors de la Réunion OIBT de haut niveau à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention réglementant l'exécution du projet a été conclue en bonne et due forme le 1er octobre 2008. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 28 octobre 2008.

L'objectif de développement de ce projet est de mettre au point des stratégies de conservation et d'exploitation durable des plantes médicinales se trouvant sur les territoires des populations riveraines des forêts dans différentes écozones du Ghana. De manière spécifique, il vise à dresser l'état de la répartition, de l'exploitation (espèces menacées, espèces communes) des plantes médicinales et d'assurer leur conservation en vue de pérenniser leur offre en provenance de trois écozones distinctes au Ghana.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- A été préparée une première compilation en un rapport technique sur les conclusions et les résultats documente la répartition et les méthodes d'exploitation et de conservation des plantes médicinales arborées ; ce travail comprend les résultats préliminaires de l'inventaire des plantes médicinales dans chacune des zones écologiques couvertes par le projet ;
- Une liste provisoire des plantes médicinales a été dressée grâce à un projet de rapport sur les réunions de concertation avec les populations riveraines sur les utilisations des espèces végétales médicinales dans les régions de l'Ouest, de l'Ashanti et de l'Est du Ghana ; cette liste a été distribuée aux principaux intéressés ;
- Des études / prospections techniques ont été effectuées par deux étudiants sélectionnés pour l'inventaire des plantes médicinales et leur exploitation dans les écosystèmes forestiers fragiles et dans les bosquets sacrés désignés à cet effet ; et
- Les visites sur le terrain effectuées par des scientifiques, cueilleurs/préleveurs, herboristes et prêtres fétichistes se sont poursuivies dans chacune des zones écologiques du Ghana à des habitats et espèces de plantes destinées à identification et afin de consigner le mode et la périodicité des récoltes.

L'agence d'exécution du projet PD 424/06 Rev.2 (F) applique le système de suivi en ligne de l'OIBT à titre pilote. En conséquence, tous les rapports (faits saillants émaillant l'exécution du projet suivant un rythme mensuel et flux de trésorerie y afférents, états financiers, rapports d'avancement, POA, etc.) ont été transmis au Secrétariat de l'OIBT en recourant au système de suivi des projets en ligne. La quatrième réunion du Comité directeur du projet a eu lieu en juin 2012, et ce fut là une bonne occasion de communiquer des orientations au nouveau coordonnateur du projet, pour la bonne mise en œuvre de ce projet, après le décès du coordonnateur précédent en mai 2012.

(24) PD 428/06 Rev.2 (F) Promouvoir la réhabilitation, la gestion et l'exploitation durable des bambouseraies tropicales dans le Nord-Ouest du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	789 378
Budget OIBT :		\$EU	502 978
Gouvernement du Japon :	\$EU	502 978	
Gouvernement du Pérou :		\$EU	140 000
PERUBAMBU :		\$EU	146 400
Agence d'exécution :	Association péruvienne du bambou -- PERUBAMBU en coopération avec l'Institut national des ressources naturelles -- INRENA)		
Approuvé au :	Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)		
Date de lancement et durée :	avril 2009 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée de fin de projet	Première prorogation jusqu'à octobre 2012 (NOLF.10-0168)		

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été dûment signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en avril 2009 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

La plupart des forêts tropicales ayant des bamboueraies, en particulier celles situées dans des zones d'accès facile de la région nord-ouest du pays, comptent un fort pourcentage de population locale vivant dans la pauvreté ; ces forêts connaissent aussi une dégradation rapide en raison de la surexploitation dépourvue de toute planification et sans contrôle qu'elles subissent, notamment sous l'effet de la pression démographique. Il est de toute première importance de rechercher des solutions et de les mettre en œuvre pour déboucher sur des activités à caractère pérennisable avant que ces ressources ne soient irrémédiablement appauvries.

Dans ce cadre, cette proposition envisage de freiner la dégradation des forêts tropicales et simultanément d'améliorer les conditions socio-économiques des populations rurales extrêmement pauvres, ainsi que la qualité de leur environnement dans la région susdite. Plus précisément il s'agit d'assurer la réhabilitation et la gestion durable des bamboueraies tropicales dégradées ou menacées et de contribuer effectivement à la lutte contre la pauvreté dans une zone qui présente un niveau élevé de besoins élémentaires non satisfaits et par là même un taux de déforestation élevé (185 000 ha/an) au Pérou.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité, l'état des travaux du projet, tel qu'il ressort des rapports d'activité les plus récents remis en février et juillet 2012, peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Des éléments des populations locales (250 personnes) formés aux techniques de niveau intermédiaire de réhabilitation, gestion et exploitation durable des forêts contenant des bamboueraies

75% des activités nécessaires pour obtenir ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Le projet fonctionne depuis les installations construites à Moyobamba par le gouvernement régional de San Martin
- Un examen bibliographique a été effectué et des éléments de fond ont été réunis sur la biologie du bambou et sa gestion dans l'ensemble du monde ;
- Les activités de sensibilisation du projet ont connu un large rayonnement chez les populations rurales des provinces de Moyobamba, Rioja et Saposoa dans le département de San Martin et dans la province de Bagua dans le département d'Amazonas ;
- Les accords de coopération bilatéraux ont été signés pour la mise en œuvre de la gestion des bamboueraies et des activités de réhabilitation de quatre organismes bénéficiaires : la communauté autochtone Shampuyacu et le gouvernement municipal Yantaló dans la région de l'Alto Mayo, la Grand

Saposoá Cooperativa Ltda. dans la région de San Martín, et enfin avec le gouvernement municipal de Aramango dans la région d'Amazonas ;

- Un accord de coopération interinstitutionnelle a été conclu avec le projet spécial Alto Mayo - PEAM ;
- Des inventaires des bambouseraies ont été effectués dans les départements de San Martín (provinces de Moyobamba et Rioja) et d'Amazonas (province de Bagua) ;
- L'identification et l'évaluation des caractéristiques taxonomiques, physiologiques et morphologiques des espèces de bambou dans la zone du projet a été réalisée avec la collaboration d'un expert international de Colombie. Comme prévu, ces études ont facilité l'identification des espèces aux caractéristiques morphologiques et mécaniques appropriées et présentant des propriétés physiques exploitables pour la réhabilitation et la gestion des bambouseraies de production permanente ;
- Des études des propriétés physico-mécaniques de bambous prototypes ont été effectuées pour Aramango et Flor del Valle en collaboration avec le Ministère du logement, de la construction et de l'assainissement et avec celle de l'Université nationale d'ingénierie. Ces études ont été réalisées conformément aux normes internationales (ISO / DIS 22157 "Evaluation des propriétés physico-mécaniques des bambous") ;
- Six ateliers ont été organisés pour aider les collectivités locales à améliorer leurs compétences dans les techniques de multiplication du bambou, l'établissement de plantations de bambous et leur gestion durable, et la réhabilitation des bambouseraies dégradées. Ces formations étaient conduites par un expert international de Colombie ;
- Un atelier a été organisé en Aramango afin de former les habitants aux techniques de construction en bambou. La formation a été enseignée par un expert international d'Équateur ;
- Avec la participation de travailleurs formés localement, la construction en bambou du Centre de l'artisanat du bambou (MINCABAMBU) a été menée à bien et ce centre est actuellement en fonction.

Produit 2 : 200 ha de bambouseraies tropicales réhabilitées et mis en gestion durable

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Quatre pépinières de multiplication végétative du bambou ont été créées, une dans la communauté autochtone de Shampuyacu, une dans le district de Yantalo, une à Saposoá et une autre à Aramango ; elles ont à ce jour produit un total de 10 000 plants de bambou, et ;
- 76 hectares de forêts naturelles de bambou sont exploitées commercialement, et un peu plus de la moitié d'entre elles sont maintenant correctement gérées, et 292 autres hectares de bambouseraie ont été plantés, et
- Cinq bambouseraies pilotes ont été aménagées : 3 à Aramango et 2 de l'Alto Mayo.

Produit 3 : Communes rurales (2000 personnes) activement associées à quatre filières de production et de commercialisation du bambou dont elles seront bénéficiaires

70% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un total de trois ateliers ont été organisés en mai 2011, répartis entre Aramango, Calzada et Recodo. Dans le cadre de ces ateliers, 75 bénéficiaires ont été formés à la multiplication végétative du bambou, à la création de bambouseraies artificielles et à la conduite des bambouseraies de production ;
- Une étude de marché sur le bambou a été entamée par un consultant, et
- Un total de trois brochures techniques ont été produites et diffusées parmi les agriculteurs intéressés par les plantations de bambou.

Le Comité pourra noter que, bien que la plupart des activités du projet progressent de manière satisfaisante, certains souffrent de retards, notamment en raison de conditions climatiques erratiques dans la zone du projet. À cet égard, l'agence d'exécution a envisagé de solliciter une extension de durée jusqu'en décembre 2012, sans financement supplémentaire, devant lui permettre de mener à bien le projet, et à cet effet elle a déposé au Secrétariat une demande officielle et une justification relatives à l'extension de durée susdite, accompagnées des amendements budgétaires requis et d'un plan d'exploitation annualisé mis à jour, en vue de mener à leur terme les activités du projet. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et sollicite du CRF qu'il lui accorde son aval.

(25) PD 438/06 Rev.2 (F)

Aménagement forestier durable de la zone de production forestière des régions Nord et Nord-est du Département colombien d'Antioquia (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	1 172 473
Budget OIBT :		\$EU	547 917
Gouvernement du Japon :	\$EU	412 917	
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	135 000	
CORANTIOQUIA :		\$EU	624 556
Agence d'exécution :	Corporation autonome de Central Antioquia (CORANTIOQUIA)		
Approuvé au :	Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)		
Date de lancement et durée :	septembre 2008 / 24 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'à mai 2012		

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en juillet 2008. Le premier virement de fonds a été opéré en septembre 2008 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat

De manière générale, il vise à contribuer à l'intégration du développement socio-économique et de la protection de l'environnement dans les régions Nord et Nord-est du département d'Antioquia. Plus spécifiquement, il vise à lancer un processus d'aménagement forestier participatif qui doit sous-tendre l'exploitation rationnelle des forêts de production et la protection de l'environnement en vue de créer une vision reposant sur un consensus entre les acteurs clés de l'exploitation et la gestion durable de la réserve forestière Magdalena Medio. À cette fin, le projet élaborera et appliquera un plan de gestion de la réserve ; il dispensera des formations à des ouvriers forestiers, à des propriétaires forestiers, à des exploitants forestiers, à leurs auxiliaires et aux transporteurs, et il épaulera le renforcement des organisations forestières locales tout en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation portant sur les avantages de la certification de la gestion forestière.

Depuis la quarante-quatrième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activité remis en février et août 2011, et d'après les dernières communications entre l'AE et le responsable régional de l'OIBT pour l'Amérique latine, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

La réserve forestière de Medio Madaleña connaît une situation critique de par la présence dans le massif de groupes armés d'intérêts antagonistes qui déplacent les habitants de leurs fermes et créent des désordres dans la région. Cet état de fait est cause de retards importants dans les travaux et nuit à l'efficacité de l'exécution du projet. Ce fut la raison principale du report de la date d'achèvement du projet sans apport budgétaire extérieur demandé par l'AE, et accepté par le Secrétariat de l'OIBT ; la conclusion de ce projet a donc été reportée à mai 2012. Parallèlement, l'agence d'exécution a officialisé l'augmentation des fonds homologues en dollars américains, qui ont été portés à 132 342 dollars E.-U., ce qui doit couvrir la participation du personnel du projet jusqu'à la fin de ses activités. Hormis les facteurs perturbateurs déjà mentionnés, l'exécution du projet se déroule normalement et doit produire de bons résultats. Il est intéressant de mentionner que le projet connaît une réorientation progressive qui l'éloigne peu à peu de l'exploitation des produits forestiers pour l'amener à un aménagement des domaines à l'intérieur de la réserve forestière, avant de proposer la mise en œuvre de la gestion forestière. Bien que les activités normales du projet continuent d'être effectuées, dont l'enseignement de formations aux techniques forestières, l'adoption de 25 fermes modèles et ainsi de suite, on s'attache désormais plus particulièrement aux activités sociales connexes, tel le parachèvement, par exemple, du cadastre des terrains des cinq municipalités où le projet est en cours d'exécution. En ce sens, le projet opère un recoupement/rapprochement du parcellaire avec les institutions foncières. Le remaniement du personnel de coordination du projet en 2010 a favorisé cette réorientation progressive.

Les principaux aspects de la mise en œuvre du projet pour l'année écoulée peuvent se résumer comme suit :

Le projet se poursuit et progresse régulièrement en présentant ses activités de manière régulière. Celles-ci sont presque toutes terminées. Cependant, la présence dans les massifs forestiers de groupes armés aux intérêts conflictuels est encore cause de difficultés pour l'exécution des opérations de formation sur le terrain. Un autre facteur qui a affecté les activités du projet au cours de l'année 2012 a été le climat de la région ; l'augmentation des précipitations a en effet entravé le cours normal des activités. En raison de ces facteurs, l'AE a sollicité une prolongation de la durée du projet, laquelle a été approuvée jusqu'en octobre 2012.

Au cours de l'année 2012, une demande de non-objection a été émise pour un décaissement au 13 juillet. Cette démarche a pris plus de temps que prévu, ce qui a entraîné un retard dans la mise en œuvre de certaines activités.

La réunion du Comité directeur doit se tenir en décembre. La tenue d'un atelier est prévu pour la même période afin d'opérer la socialisation des résultats du projet et de ses acquis.

(26) PD 441/07 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	758 415
Budget OIBT :			\$EU	463 115
Gouvernement du Japon :	\$EU	413 115		
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	50 000		
Gouvernement du Panama :			\$EU	295 300

Agence d'exécution : Autorité nationale de l'Environnement (ANAM)

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2010 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-troisième session en novembre 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été dûment signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en juin 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat

Dans l'ensemble, cette proposition vise à un renforcement des capacités de l'ANAM, de la Commission nationale de prévention, de maîtrise et d'extinction des incendies de forêts, celles des groupements locaux et des organisations de base, dans une démarche intégrée de maîtrise des incendies de forêts applicable aux forêts tropicales du Panama. De manière spécifique, il vise à assurer une maîtrise intégrée du feu avec la participation des collectivités et d'autres acteurs nationaux dans trois périmètres pilotes connaissant une forte fréquence d'incendies de forêt.

Depuis son lancement en juillet 2010 et selon les rapports d'activités les plus récents remis par l'agence d'exécution en février et juillet 2012, et le procès-verbal du deuxième Comité directeur du projet qui s'est tenu en mai 2012, et les communications récentes de l'agence d'exécution, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

Produit 1 : La capacité installée du projet établie, et les activités visant la maîtrise intégrée du feu, mise en œuvre et suivies

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Plusieurs ateliers ont été organisés pour développer la planification des procédures à suivre pour la mise en œuvre du projet et l'élaboration du plan de travail annuel pour chaque zone pilote ;

- Plusieurs ateliers ont été organisés pour promouvoir l'utilisation adéquate des techniques intégrées de gestion des incendies aux niveaux national, régional et local ;
- Trois brigades de sapeurs-pompiers volontaires, chacune composée de 24 personnes, ont été mise en place et formées pour chacune des trois zones pilotes : la réserve hydrologique du Cerro Guacamaya, la réserve forestière de El Montuoso et la communauté Buenos Aires à Nurum. À ce jour, des équipements anti-incendie de base ont été fournis à ces brigades et d'autres seront obtenus dans un proche avenir ;
- Des cercles coupe-feu ont été aménagés dans trois régions pilotes, et 2 km de pare-feu ont été construits à chacun des sites pilotes avec l'aide de près de 50 bénévoles locaux sur chaque site, pour un total de 6 km ;
- La planification, l'organisation et la sélection du site pour la mise en œuvre de l'écobuage prescrit pour réduire les charges de combustible sont actuellement en cours sur les trois sites pilotes ;
- Un projet de protocole et de lignes directrices pour les Brigades de sapeurs-pompiers volontaires est en cours d'élaboration et sera ensuite discuté en ateliers avant son parachèvement ;
- Un registre des feux de forêt a été dressé à l'échelle nationale afin de maintenir des statistiques sur les incendies de forêt au Panama et de mieux les contrôler. La dernière saison sèche a vu se déclarer 142 feux de campagne au Panama, qui ont été dûment répertoriés ; cinq (5) d'entre eux survenus dans les zones pilotes ont été maîtrisés. Ces incendies sont également cartographiés ; et
- Une analyse en profondeur des campagnes d'écobuage est également en cours, en vue de mettre en place un registre aussi pour ce type de feux.

Produit 2 : Personnel des collectivités visées se trouvant dans les périmètres pilotes informé et formé à la maîtrise intégrée du feu, avec les agents des institutions concernées sur le terrain

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- D'autres institutions concernées par les incendies de forêt ont été contactées au niveau national comme au niveau international en vue de la création d'un réseau dans la région ;
- Des réunions ont été organisées avec les autorités d'éducation pour mettre en œuvre des séances de formation dans les écoles situées dans des zones pilotes, dont des jeux de rôle, des conférences et des concours sur le thème de la prévention des incendies de forêt. L'une de ces campagnes d'éducation a déjà été effectuée dans chacun des 3 sites pilotes ;
- Des fêtes de l'environnement ont également été organisées par les écoles dans les 3 sites pilotes.

La troisième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour novembre 2012.

(27) PD 450/07 Rev.2 (F,I) Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	666 255
Budget OIBT :		\$EU	402 516
Gouvernement du Japon :	\$EU	402 516	
Gouvernement du Ghana, (en nature) :		\$EU	110 039
Michigan Technological University :		\$EU	94 500
SAMARTEX (en nature) :		\$EU	59 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé au : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : 26 avril 2011 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial. Il a reçu son financement intégral dans le cadre du cycle régulier des projets OIBT du printemps 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 21 décembre 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 26 avril 2011.

Le projet vise à développer les capacités à mettre en œuvre une foresterie MDP au Ghana par le biais d'une réhabilitation communautaire des forêts dégradées. Il vise de manière spécifique à améliorer la capacité de MDP forestier au Ghana par le biais des forêts communautaires orientées vers la réduction de la pauvreté, en liaison avec l'aménagement forestier durable (AFD), et en impliquant le secteur privé et les populations autochtones.

Depuis le lancement du projet en mars 2012 et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

- Deux ateliers de formation portant sur le renforcement des capacités au MDP-Forêts au Ghana par l'intermédiaire de la foresterie communautaire ont été organisés pour les communautés Berekum et Kranka, afin d'assurer leur participation à la mise en œuvre du projet ;
- La version préliminaire du rapport enquêtes et d'études socio-économiques dans des collectivités choisies pour être associées à l'exécution du projet a été distribuée par les consultants pour commentaires. Ces enquêtes et études devaient dresser l'état des lieux et permettre l'analyse de la situation, des aspects socio-économiques et produire l'inventaire des ressources naturelles exploitées par les communautés et celui des stratégies participatives ; et
- La sélection des parcelles forestières dégradées devant être traitées par le projet, en rapport avec les exigences du MDP, a été élargie afin de prendre en compte les recommandations préliminaires des enquêtes socio-économiques et rapport d'études.

L'agence d'exécution du projet PD 450/07 Rev.2 (F) a recours au système de suivi en ligne de l'OIBT à titre pilote. En conséquence, tous les rapports (faits saillants émaillant l'exécution du projet suivant un rythme mensuel et flux de trésorerie y afférents, états financiers, rapports d'avancement, POA, etc.) ont été transmis au Secrétariat de l'OIBT en recourant au système de suivi des projets en ligne. La deuxième réunion du comité directeur du projet était prévue pour octobre 2012.

(28) PD 454/07 Rev.3 (F) Gestion communautaire des forêts : alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maues, État d'Amazonas (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	650 332
Budget OIBT :		\$EU	513 527
Gouvernement du Japon :	\$EU	463 527	
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	50 000	
IBENS :		\$EU	136 805

Agence d'exécution : Institut de recherche-développement amazonien (IPDA) – Nouvelle agence d'exécution devant être approuvée par le Conseil

Approuvé au : XLVIème CIBT, décembre 2010, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 36 mois

Aucun financement ne fut attribué à ce projet dans un délai de 20 mois suivant son approbation. Cependant, le gouvernement brésilien l'a révisé et resoumis au Conseil en invoquant la clause de caducité de la Décision 2(X) annexe 2. La troisième révision de ce projet a été approuvée par le Conseil à sa 46ème session et celui-ci a reçu son financement intégral à cette même session. En février 2011 un projet d'accord réglementant la mise en œuvre du projet a été transmis au Gouvernement brésilien pour examen conjoint avec l'IBENS, cet organisme étant l'agence d'exécution originelle de ce projet. Toutefois, en avril 2011, le

Gouvernement brésilien a informé le Secrétariat que l'IBENS avait été transféré dans l'État de Bahia, et que cet organisme ne pouvait donc plus faire office d'agence d'exécution de ce projet qui prévoyait la mise en œuvre de ses activités dans l'État d'Amazonas.

À la lumière de ces événements, le Comité voudra noter que le Gouvernement brésilien s'est mis en quête d'un autre organisme susceptible de prendre en main l'exécution de ce projet et qu'il a prié l'OIBT de considérer l'Institut amazonien de recherche et développement (IPDA) comme nouvelle agence d'exécution. Dans cette optique, le Gouvernement brésilien a resoumis au Secrétariat une demande officielle de changer d'agence d'exécution en fournissant un descriptif et d'autres renseignements précis sur l'IPDA. Le Secrétariat a examiné le dossier et a considéré que sa teneur justifiait la demande et a sollicité du CRF qu'il lui accorde son aval.

À sa 45e session, le CRF a jugé acceptable la demande de modification de l'agence d'exécution et l'Institut de Recherche et Développement Amazon - IPDA fut ainsi agréée comme nouvelle agence d'exécution, et il a donc été recommandé que les activités commencent le plus tôt possible.

Au cours de l'année 2012 a été signé l'Accord de projet et les premiers documents ont été préparés pour démarrer le projet. Par manque de connaissance des procédures standard de l'OIBT, l'agence d'exécution a eu beaucoup de difficultés à produire un rapport de lancement satisfaisant. Ce processus a été finalisé le 31 mai, c'est alors qu'a pu être opéré le premier décaissement, marquant officiellement le lancement du projet.

Du 24 au 26 juillet, s'est tenue dans la ville de Manaus une réunion extraordinaire du délégué OIBT pour l'Amérique latine, de l'agence d'exécution et du Secrétaire État d'Amazonas à l'Environnement, afin d'instaurer des lignes directrices et des procédures qui seront adoptées pour la mise en œuvre du projet, notamment la question de savoir quels secteurs de la forêt domaniale de Maués seront couverts par la mise en œuvre du projet. Il peut être dit à présent que le déroulement des activités a repris son cours normal.

(29) PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières (OIBT "Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT (OIBT) »)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	4 518 857.00
Budget OIBT :			\$EU	4 408 557.00
Gouvernement du Japon :	\$EU	3 614 347.00		
Gouvernement de la Suisse	\$EU	270 000.00		
Gouvernement de Belgique	\$EU	97 036.69		
Solde	\$EU	427 173.31		
Etablissements de formation membres du RIFFEAC :			\$EU	110 300.00

Agence d'exécution : Secrétariat du RIFFEAC

Approuvé au : printemps 2011

Date de lancement et durée : 26 avril 2011 / 60 mois

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial.

Ce projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences

socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale en vue de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le bassin du Congo, tout en assurant la conservation de la biodiversité dans ce même bassin.

La Belgique a promis € 75 000 (soit environ \$EU 118 000) en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de \$EU 1 080 741 pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (phase I dotée d'un budget OIBT de \$EU 569 689 et phase II dotée de \$EU 511 052) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire n'a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été subséquemment révisé dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6 (XLVI)], en collaboration étroite avec les institutions RIFFEAC et le secrétariat de la CDB. Son budget a été augmenté en passant de \$EU 1 080 741 à \$EU 4 408 557. En application de la décision 4(XLVI) du Conseil, the version révisée a été mise en ligne sur le site Internet de l'OIBT et approuvée dans le cadre de la procédure de non-objection électronique le 6 juillet 2011. Ce projet a été partiellement financé à la quarante-septième session du Conseil au Guatemala en novembre 2011. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en mars 2012. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2012.

Depuis le lancement de l'exécution du projet en avril 2012 l'état des travaux du projet, tel qu'il ressort du rapport d'activité le plus récent, peut se résumer comme suit :

- Les campagnes de concertation et de sensibilisation ont été entamées par l'agence d'exécution afin d'assurer la participation des sept institutions de formation du RIFFEAC (CRESA-Yaoundé au Cameroun, l'ENEF-Libreville au Gabon, l'ENEF de Mbalmayo au Cameroun, ERAIFT à Kinshasa en République démocratique du Congo, IDR-Brazzaville en République du Congo, la SIPC-Mbaiki en République centrafricaine et l'Université de Dschang au Cameroun) impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- L'atelier régional de lancement du projet a eu lieu en mai 2012 avec pour objectif de discuter des voies et moyens d'une mise en œuvre harmonieuse de ce projet tout en assurant la participation des sept établissements de formation RIFFEAC mentionnés ci-dessus.

L'agence d'exécution du projet PD 456/07 Rev.4 (F) doit être formé, en Octobre 2012, à l'utilisation du système OIBT de suivi en ligne, prescrit par les bailleurs de fonds du projet. La première réunion du comité directeur du projet est prévue pour octobre 2012.

(30) PD 459/07 Rev.1 (F) Améliorer les conditions habilitantes de l'exploitation durable des ressources forestières du bois de santal dans la province indonésienne de Nusa Tenggara orientale (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	718 163
Budget OIBT :			\$EU	593 163
Gouvernement du Japon :	\$EU	583 163		
Gouvernement de Corée :	\$EU	10 000		
Gouvernement d'Indonésie (Services forestiers de la province de NTT & autres partenaires) :			\$EU	125 000

Agence d'exécution : Direction générale de la gestion de la production forestière du Ministère des Forêts

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : 5 novembre 2009 / 36 mois

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa 43^e session en novembre 2007 et financé en intégralité au cours de la 44^e session du CIBT en novembre 2008, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon et du Gouvernement de Corée. La convention devant régler ce projet a été signée par les parties en août 2009, à l'issue de nouvelles dispositions proposées par le gouvernement de l'Indonésie entre l'agence d'exécution et l'organisme de collaboration, et un coordonnateur a été nommé en septembre 2009. Un protocole d'accord devant lier l'Agence d'exécution - Direction générale de la production forestière de la gestion de la production forestière du Ministère indonésien des forêts - et l'agence collaboratrice - Service des forêts de la province orientale de Nusa Tenggara -, a été signé le 11 août 2009. Le projet a commencé ses opérations le 5 novembre 2009.

Ce projet a pour but de concourir à une gestion durable des ressources du bois de santal en province de Nusa Tenggara orientale (NTT). Ces ressources forestières ont été sérieusement appauvries en raison de la forte demande de bois de santal qui a stimulé l'exploitation forestière illégale. En outre, les politiques publiques locales ont tendance à négliger le droit des populations riveraines aux bénéfices du précieux bois de santal et donc de les dissuader de participer à l'entretien de la régénération naturelle de bois de santal.

Le projet a pour objectif spécifique de renforcer la politique, les incitations économiques et le cadre institutionnel local au service de la gestion durable de la ressource bois de santal. Cet objectif sera atteint grâce à l'obtention des résultats suivants : 1) nouvelles politiques efficaces au niveau du district pour la gestion des ressources formulées et approuvées par le gouvernement local et mises en œuvre par les agences exécutives concernées ; 2) un cadre économique incitatif élaboré dans le but d'accompagner l'exploitation pérenne des ressources du bois de santal, 3) amélioration des capacités du personnel forestier et des responsables des collectivités à planifier, gérer et exploiter sur un mode durable les ressources du bois de santal, 4) sensibilisation communautaire à la gestion durable des ressources du bois de santal.

Pendant la période visée dans le présent rapport, plusieurs activités en conformité avec le plan d'opération annuel de 2012 ont été réalisées, à savoir :

- Continuer de faciliter l'amélioration de la réglementation en matière de valorisation de santal au niveau de l'Administration centrale. Le projet a facilité des réunions, concertations et dialogues destinés à synchroniser les règlements existants aux niveaux provincial et national. Le projet a également soutenu un dialogue sur la légalité de l'exploitation du bois de santal, et
- Renforcer les institutions locales dans leur valorisation des ressources de bois de santal. Le projet a facilité les activités suivantes : (i) la réalisation d'un manuel de techniques de culture du santal à l'intention des communautés et groupements de producteurs. Cette activité a été réalisée en collaboration avec le Bureau régional de Kupang de formation et d'éducation à la foresterie, (ii) vulgarisation et formation à la culture du bois de santal pour les agriculteurs dans 10 villages, (iii) tenue d'une série de discussions de groupe focalisées sur la définition des rôles respectifs des acteurs dans le développement de la filière bois de santal au NTT.

Au cours de la réalisation de ses activités, le projet a bénéficié de la pleine adhésion des parties prenantes, y compris les populations locales.

(31) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase I (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	393 399
Phase I			
Budget OIBT :		\$EU	277 333
Gouvernement de la Chine :	\$EU	116 066	

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Approuvé au : Session CIBT XLIV, novembre 2008 Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2011 / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet a été révisé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Le financement de la Phase I a été obtenu lors du cycle de projets du printemps 2010. La convention devant régler l'exécution du projet a été signée le 11 novembre 2010. Les activités du projet ont été entamées en janvier 2011.

L'objectif de développement de ce projet est de concourir à la gestion durable des mangroves en Chine par le biais d'un renforcement des capacités locales et du développement dans les collectivités. Ses objectifs spécifiques sont : i) renforcer les capacités des institutions forestières locales à aménager la mangrove ; et ii) réduire le degré de dépendance économique des populations aux ressources de la mangrove en introduisant des activités génératrices de revenus adaptées.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon le dernier rapport d'activité remis en août 2012, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- Un nouveau plan de gestion des forêts modèles a été examiné par les parties prenantes, notamment dans le cadre d'un forum de consultation. Il en est ressorti pour conclusion que le nouveau plan de gestion est réalisable et que la sélection d'une mangrove pilote est nécessaire pour adopter le nouveau plan d'aménagement.
- Des formations à la gestion des mangroves ont été dispensées le 11 mai 2012. Parmi les stagiaires se trouvaient principalement le personnel de la réserve naturelle locale, ainsi que certains paysans locaux. Grâce à cette formation, les compétences managériales et la sensibilisation des populations locales ont été améliorées.
- Des informations indispensables sur les politiques existantes a été recueillie et examinées lors du forum des parties prenantes. Les experts ont examiné les politiques actuelles et affiné les forces et les faiblesses de la conservation de la mangrove et les politiques actuelles de son aménagement et en ont conclu que la question de la législation était essentielle pour résoudre celle de l'occupation des sols les questions d'indemnisation, afin d'assurer la gestion durable des mangroves.
- En se fondant sur les éléments contextuels disponibles et « l'Analyse préliminaire de la demande d'éco-tourisme potentielle », les ressources locales de l'éco-tourisme de la réserve naturelle de la mangrove de Zhangjiangkou au Fujian ont été évaluées en intégralité. Un plan d'éco-tourisme a été élaboré et approuvé par les services compétents de l'Administration forestière d'Etat.
- Une plate-forme de discussion des questions clés sur la gestion des mangroves a été mise en place, un forum de concertation des parties prenantes a été créé et rendu fonctionnel. Les parties prenantes comprennent principalement le personnel concerné du local de l'office des forêts, l'office de l'agriculture, l'office de protection de l'environnement, l'office des océans et de la pêche, l'office des eaux, l'office de l'éducation, des représentants du canton de Dongxia et des villages de Zhuta et Chuanchang, du groupe scolaire de Zhuta, ainsi que de l'école primaire de Chuanchang. Les sujets abordés par le forum ont principalement trait au plan d'aménagement de la réserve de mangrove, à la demande éco-touristique axée sur la mangrove et la politique actuelle de gestion des ressources des mangroves, et des questions émergentes tels que le contrôle des espèces invasives.

(32) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	258 674
Budget OIBT :	\$EU	209 574	
Gouvernement du Japon (FA) :	\$EU	209 574	
Gouvernement de Thaïlande :		\$EU	49 100

Agence d'exécution : Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels, de conservation de la faune et de la flore, Thaïlande

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : novembre 2012 (attendue) / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au Département Royal des Forêts pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard, l'accord de projet a été officiellement signé le 1er mars 2011. L'agence d'exécution est encore engagée dans le parachèvement du rapport de lancement comportant un plan d'opérations annuel détaillé.

Le projet vise à contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux provenant de sources durables et licites. Plus précisément, le projet vise à établir un système complet de C & I pour la gestion durable des forêts en Thaïlande. Les résultats attendus du projet sont : un corps de C & I national et des normes de résultat de la GDF élaborés, testés et adoptés ; un dispositif de traçabilité national mis au point, testé et adopté ; un système d'audit pour les C & I et des normes de résultat en matière de traçabilité du bois mis au point, testés et adoptés, et un personnel adéquat formé à l'audit utilisant les C & I et les normes de résultat et de traçabilité.

(33) PD 482/07 Rev.2 (F) Production forestière et conservation durables avec la participation des populations dans la Réserve forestière de Chepigana en province panaméenne du Darien (Panama)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	707 424
Budget OIBT :			\$EU	470 108
Gouvernement du Japon :	\$EU	320 108		
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	150 000		
Gouvernement du Panama :			\$EU	237 316

Agence d'exécution : Association nationale pour la conservation de la nature (ANCON)

Approuvé au : Session CIBT XLIV, novembre 2000, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : février 2010 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Prorogation jusqu'à décembre 2012 (NOL Ref No F12-0159)

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-quatrième session en novembre 2008 et son financement intégral destiné à permettre son exécution a été promis au printemps 2009. La convention devant réglementer l'exécution du projet a été dûment signée en décembre 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Ce projet envisage la promotion de la production durable du bois des forêts tropicales dans la forêt classée de Chepigana, tandis que certaines richesses forestières d'importance critique seront conservées et que doit s'améliorer la qualité de vie des populations riveraines. De manière spécifique, elle doit permettre la production et la commercialisation de produits forestiers ligneux et non ligneux extraits de la forêt classée de Chepigana dans la pérennité écologique, économique et sociale, tout en mieux conservant les richesses forestières du couloir biologique de la chaîne de Bagre, qui fait partie intégrante de la forêt classée de Chepigana. Les principaux résultats du projet sont : i) la mise au point et l'approbation d'un plan de gestion intégré et d'autres outils de planification nécessaires à la réserve forestière de Chepigana ; ii) des formations à la gestion forestière et à l'administration dispensées dans la réserve forestière de Chepigana et sa zone tampon, et iii) la capacité à mettre en œuvre une gestion durable des ressources naturelles et le développement durable dans le couloir CBSB et sa zone tampon.

Depuis son lancement en janvier 2010 et selon les derniers rapports d'activité remis par l'Agence d'exécution en février et juillet 2012, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Plan de gestion intégrée et d'autres outils de planification nécessaires à la réserve forestière de Chepigana élaborés et approuvés

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- La photo-interprétation d'images satellites et la vérification sur le terrain de la réserve se sont achevées ;
- La majorité des cartes thématiques envisagées ont été produites en utilisant le SIG ;
- Le stade de la planification pour le zonage et l'élaboration du plan de gestion quinquennal pour la réserve dans son entier (y compris l'inventaire des produits forestiers ligneux et non ligneux avec une large participation des habitants, l'évaluation écologique rapide, et l'évaluation rurale participative) se sont achevés ;
- Le volet de l'inventaire forestier consacré au terrain a été réalisé ;
- Le regroupement des éléments de l'enquête socioéconomique de terrain est achevé ;
- Une évaluation de l'impact environnemental a été finalisée dans la réserve ;
- Un plan quinquennal de zonage et d'aménagement pour la réserve est en cours de finalisation ; et
- Un plan à long terme de gestion forestière est en cours de finalisation pour placer le secteur zoné en gestion durable au sein de la réserve, en vue d'une prochaine certification.

Produit 2 : Aménagement forestier et formation administrative mis en œuvre dans la réserve forestière de Chepigana et sa zone tampon

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Une analyse SWOT de l'Association de Darien des Communautés agroforestières (ACAFOD) est achevée ;
- Des démarches en vue de la création de l'ACAFOD comme organisation légalement reconnue sont en cours de finalisation ; et
- Un atelier de formation à la législation forestière, aux aires et à la faune protégées a été organisé en avril 2010 pour 20 membres locaux de l'ACAFOD ;

Produit 3 : Capacité à mettre en œuvre la gestion durable des ressources naturelles et développement durable renforcé dans le couloir CBSB et sa zone tampon

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Le Comité Consultatif Technique du projet a été créé qui se compose de membres de l'ANAM, Fundación Natura, ACAFOD et ANCON, et se réunit régulièrement pour débattre de l'exécution du projet ;
- De nombreux ateliers de formation ont été réalisés dont on a bénéficié les populations locales, sur les spécificités de la gestion des forêts, la création de pépinières d'arbres et leur entretien, l'agroforesterie et la faune élevage.
- Les activités de promotion consistant à diffuser les objectifs du projet et ses résultats se poursuivent.

Le Comité pourra noter que l'exécution du projet est actuellement plus lente que prévu initialement car certaines activités ont subi des retards, en particulier celles qui sont relatives à l'élaboration de plans de gestion forestière de court et de long terme et à leur approbation par les autorités compétentes. À cet égard, l'agence d'exécution a demandé un délai supplémentaire jusqu'à décembre 2012 sans rallonge budgétaire, ce qui doit l'aider à mener à bien le projet, et a soumis au Secrétariat une demande officielle et une justification de ladite prorogation d'échéance, y compris les remaniements budgétaires y afférents. Ayant examiné le dossier, le Secrétariat a considéré que sa teneur justifiait la demande et a donné son accord.

Le prochain Comité directeur du projet, prévu pour décembre 2012, dressera un bilan de la situation actuelle du projet et passera en revue ses réalisations et les produits qu'il lui reste à accomplir en vue de la réalisation de ses objectifs.

(34) PD 492/07 Rev.3 (F) Projet de réhabilitation et d'aménagement participatifs des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve de faune de Douala/Édea, Cameroun (en abrégé « projet mangroves Douala-Édea») (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	830 252
Budget OIBT :		\$EU	676 231
Gouvernement du Japon :	\$EU	526 231	
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	150 000	
Cameroun Ecologie :		\$EU	154 021

Agence d'exécution : Cameroun Ecologie (CAM-ECO)

Approuvé au : printemps 2009

Date de lancement et durée : 5 février 2010 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financée dans le cadre du même cycle de projets. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 15 novembre 2001. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 5 février 2010.

Le projet contribuera à assurer la pérennité des ressources de la mangrove en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés riveraines. Il vise plus particulièrement à contribuer à la gestion durable des écosystèmes de mangroves autour de la Douala-Edéa Réserve de faune sauvage et des bassins versants connexes.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon le rapport d'activités le plus récent remis en March et en août 2012, et les dernières informations communiquées par l'agence d'exécution, l'avancement de ce projet peut être résumé comme suit :

- Les descentes de terrain des membres de l'équipe d'exécution du projet se poursuivent afin d'encadrer l'exécution des activités de réhabilitation des mangroves dégradées, confiée aux communautés riveraines sélectionnées bénéficiant de l'accompagnement technique de consultants nationaux et internationaux compétents ;
- Les campagnes de sensibilisation ont été menées pour développer une prise de conscience de l'importance des écosystèmes de la mangrove et de la nécessité de faire réhabiliter les mangroves dégradées par les communautés riveraines, ce qui devrait faire partie des solutions car ces communautés ont été reconnues comme étant en partie à l'origine du problème de la dégradation des mangroves ;
- La poursuite de la cartographie participative des zones du projet est menée par des membres de l'équipe du projet avec le concours d'un consultant national et sous la supervision du consultant international sélectionné par l'agence d'exécution ;
- Des réunions d'échange d'informations ont eu lieu avec les acteurs principaux (communautés locales, représentants des administrations déconcentrées dans la zone du projet, des représentants du ministère des forêts et de la faune, et des ONG environnementales) ;
- La première mouture du plan directeur a été élaborée et diffusée en préparation à l'atelier national visant à partager les principales conclusions et les résultats de ce projet.

La troisième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour octobre 2012, son but étant de dispenser des orientations à l'agence d'exécution en vue d'assurer un bon déroulement du projet pendant les trois années de son exécution.

(35) PD 495/08 Rev.3 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	608 998
Budget OIBT :			\$EU	492 588
Gouvernement du Japon :	\$EU	350 000		
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	142 588		
AIDER :			\$EU	116 410
Agence d'exécution :	Insitut forestier national (INAB)			
Approuvé au :	Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)			
Date de lancement et durée :	janvier 2013 (date escomptée/ 36 mois)			

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-septième session en décembre 2011. La convention finale réglant l'exécution du projet a été signée le 2 avril 2012. Le Secrétariat est en attente de la soumission par l'agence d'exécution du premier plan annuel des opérations d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, en vue d'opérer le premier décaissement de fonds.

Depuis de nombreuses années, divers intervenants du secteur forestier ont tenté de produire des informations sur la croissance des forêts, les sites et la productivité dans le pays. Ces efforts ont cependant été limités en raison de contraintes institutionnelles, techniques et financières.

Cette proposition répond à la nécessité de produire des informations sur la forêt naturelle et la productivité des plantations forestières de manière à fournir des données pour soutenir les pratiques les meilleures dans la planification de la gestion forestière durable et sa mise en œuvre, l'augmentation de la productivité des forêts et partant la valorisation des activités forestières, ce qui doit entraîner à son tour un ralentissement du rythme du déboisement et une baisse de vulnérabilité pour l'environnement.

Le projet vise à développer 12 itinéraires techniques pour les espèces forestières majeures à partir de la création de réseaux de placeaux d'échantillonnage permanent à l'échelon national. Il prévoit une large diffusion, une sensibilisation et l'enseignement de formations, ainsi qu'une approche transverse auprès des principaux intervenants, dont les secteurs privé et public et la recherche universitaire.

(36) PD 501/08 Rev.1 (F) Promouvoir les reboisements familiaux dans la zone tropicale du Sud-ouest de la Chine par le développement et la vulgarisation de techniques conçues pour la sylviculture familiale (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	592 263
Budget OIBT :			\$EU	353 435
Gouvernement du Japon (MoFA) :	\$EU	353 435		
Gouvernement de la Chine :			\$EU	238 828
Agence d'exécution :	Académie forestière du Yunnan (YAF)			
Approuvé au :	Session CIBT XLIV, novembre 2008, Yokohama (Japon)			
Date de lancement et durée :	mars 2009 / 36 mois			

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation et il a été financé en intégralité lors de la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention réglant l'exécution de ce projet a été signée le 18 janvier 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 10 mars 2010.

Le projet contribue à promouvoir les activités de reboisement des foyers ruraux ainsi que le développement rural dans les zones tropicales montagneuses du sud-ouest de la Chine par le

développement et la vulgarisation de techniques de reboisement adaptées aux foyers ruraux ("techniques HORT"). Il vise de manière spécifique à promouvoir les techniques de reboisement adaptées aux foyers ruraux (techniques "HORT") grâce à une coopération étroite entre l'Institut de recherches forestières et les foyers concernés au plan local.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2012, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution a entamé le processus de facilitation de la négociation d'un accord officiel, qui doit être signé entre les organismes publics compétents et les ménages impliqués dans la mise en œuvre du projet, lequel accord doit porter sur la propriété des produits forestiers issus des plantations forestières (en cours de création par les familles dans le comté de Menglian). Il a été noté qu'il était important de s'assurer de la propriété des produits forestiers issus de plantations forestières créées par les familles devenues parties prenantes des activités du projet pour la réhabilitation des terres forestières dégradées, ce droit de propriété constituant un facteur clé de la pérennisation des principaux acquis du projet ;
- Trois pépinières gérées par les familles sélectionnées ont été créées dans les villages Huiza, Jingkeng et Laga (pour la production de plants des espèces suivantes : *Altingia excelsa*, *Aquilaria sinensis*, *Betula alnoides*, *Mytilaria laosensis*, *Paramichelia baillonii*, *tomentosa Pometia*, *Pterocarpus indicus*, *Swietenia khaya* et *Taxus yunnanensis*) ;
- L'agence d'exécution a mené les expériences requises sur la production de plants dans deux pépinières créées dans le comté de Menglian de la Préfecture de Puer ;
- La poursuite des travaux saisonniers de collecte de semences est assurée par les techniciens du projet en collaboration avec l'Académie de foresterie du Yunnan et les deux stations forestières sélectionnées pour la mise en œuvre de ce projet ;
- Une nouvelle station de projet a été sélectionnée dans le village de Shanzhai pour y aménager des plantations forestières pilotes, s'agissant de la réhabilitation de terres forestières dégradées, dans les villages de Huigu et Huizha.

La troisième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour octobre 2012, son but étant de dispenser des orientations à l'agence d'exécution en vue d'assurer un bon déroulement du projet pendant les trois années de son exécution.

(37) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Liberia 3C" (Liberia)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	505 320
Budget OIBT :			\$EU	396 310
Gouvernement de la Suisse :	\$EU	78 000		
Gouvernement du Japon :	\$EU	68 310		
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	50 000		
Gouvernement du Liberia :			\$EU	109 010

Agence d'exécution : Forestry Development Authority (FDA)

Approuvé au : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : 7 juillet 2009 / 30 mois

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44 e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. L'accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces utiles et la nomination d'un coordonnateur de projet.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Liberia, de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en

accord avec la politique forestière du Libéria dite « approche 3 C » : basée sur le commerce, axées sur la conservation et la participation communautaire, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF) : la pérennité économique, écologique et sociale.

L'objectif spécifique de ce projet s'articule en deux volets : 1) l'élaboration d'une politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier ; et 2) le développement des connaissances, des savoir-faire et des moyens d'intervention de la Forest Development Authority, et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les rapports d'activités les plus récents remis en juillet 2009, et les dernières mises à jours transmises par l'agence d'exécution, l'état d'avancement des travaux de ce projet peut être résumé comme suit :

- Une plus ample évaluation et une poursuite de la surveillance des plantations forestières ont été assurés dans le but d'opérer un recoupement des informations et des données déjà recueillies lors de descentes de terrain ;
- L'analyse des premiers résultats de l'évaluation sur le terrain des plantations forestières, recueillis sur 35 placettes d'échantillonnage (25M X 20 M) a été effectuée et a donné lieu à évaluation (mesure des hauteurs, diamètres, observation générale des arbres morts, des arbres vifs et sur pied, etc.) ; ces plantations avaient été aménagées dans les cantons de Yekepa / Lamco, Kpaytuo et Tappita ;
- Les résultats issus de l'analyse des données et des informations provenant des travaux menés sur le terrain ont continué d'être traités et sauvegardés sur système information, afin d'être utilisés dans la préparation de rapports sur ces trois plantations.

La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la Forestry Development Authority (FDA), qui est l'agence d'exécution du projet. La prorogation du projet a été prévue afin de pouvoir mener à leur terme l'ensemble des activités.

(38) PD 519/08 Rev.1 (F) Conservation des forêts tropicales en vue de réduire les émissions dues à la déforestation et valorisation des stocks de carbone dans le parc national indonésien de Meru Betiri (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	973 388
Budget OIBT :		\$EU	814 590
7&i Holdings Co. Ltd (Japon) :	\$EU	814 590	
Gouvernement d'Indonésie :		\$EU	158 798
Agence d'exécution :	Agence forestière de recherche-développement (FORDA), Ministère indonésien des Forêts		
Approuvé au :	printemps 2009		
Date de lancement et durée :	janvier 2008 / 36 mois		

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2009 et son financement intégral a été opéré par 7 & I Holdings Co. Ltd (Japon). La convention devant régler l'exécution du projet a été signée le 6 octobre 2008. L'agence d'exécution a lancé les activités du projet en janvier 2010.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et à renforcer les stocks de carbone des forêts grâce à une participation accrue des populations à la conservation et à la gestion du Parc national de Meru Betiri en tant que partie intégrante du massif plus vaste dans lequel elles vivent. Plus précisément, le projet entend (i) améliorer les moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et dans les alentours du parc national de Meru Betiri (MNP) en contribuant à éviter la déforestation, la dégradation des sols

forestiers et la perte de biodiversité et (ii) d'élaborer un système crédible, permettant des mesures, des rapports et des vérifications dans l'observation suivie des réductions d'émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans le MBNP.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en mars et août 2012, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

Produit 1.1 Meilleure participation des populations riveraines à la gestion forestière conservatoire

Poursuite des consultations actives avec les collectivités locales dans les arrondissements de Jember et Banyuwangi en vue de faciliter la participation pleine et effective des communautés locales vivant à l'intérieur de la MBNP ou dans sa zone tampon.

Les préoccupations des collectivités locales comprennent l'intégration du développement local dans les programmes de développement régional ainsi que leur engagement dans la gestion du parc national Meru Betiri.

Produit 1.2 Sources de revenus d'appoint et de remplacement qui augmentent les moyens de subsistance des populations riveraines du MBNP

Des activités sont en cours afin de recueillir des renseignements sur les communautés locales à proximité de la zone de réhabilitation et de préparer la mise en place de plantations d'espèces à forte teneur en carbone. La zone de réhabilitation devant être ouverte aux groupements d'agriculteurs de Curahnongko a été cartographiée et inventoriée tandis que des dispositions sont en cours pour le village de Sanenrejo. La collecte des données est en cours auprès d'un total de 100 personnes de Curahnongko et 100 autres de Sanenrejo.

Produit 1.3 Recul et signalement de l'exploitation forestière illégale et de l'empiètement de l'espace forestier

Diverses activités sont en cours devant concourir à réduire l'ampleur de l'exploitation forestière illégale et de l'empiètement du MBNP. Il s'agit notamment de : (1) la collecte de données sur les conditions socio-économiques des communautés locales, les besoins en bois de chauffage des entreprises familiales dans les villages ; (2) des campagnes de vulgarisation sur la protection des forêts comme efforts de prévention de l'exploitation forestière illégale et des empiètements sur les espaces forestiers protégés, (3) le renforcement de l'institution locale (SPKP) et des effectifs de gardes forestiers des partenaires forestiers communautaires chargés d'endiguer l'exploitation forestière clandestine et d'autres perturbations qui menacent la conservation du MBNP.

Produit 2.1 Capacité à opérer les inventaires des ressources de base et à assurer la comptabilisation du carbone augmentée de manière « mesurable, rapportable et vérifiable » (MRV)

Un document d'orientation en cours d'élaboration en vue de la mise en œuvre de l'activité de démonstration REDD + dans les parcs nationaux avec des expériences fondamentales de la MBNP. Le texte a été élaboré et est en cours d'examen par le directeur du PJLKKHL. Le document d'orientation traite des règlements relatifs à la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national, du concept de MRV dans la mise en œuvre de la REDD+ (principe MRV, comptabilité carbone, comptabilisation des émissions en recourant aux Lignes directrices du GIEC 2006, détermination REL, suivi et communication des résultats), des composantes des garanties sociales et environnementales et du commerce du carbone.

Produit 2.2 Données d'état des lieux complètes et estimation de la réduction des émissions et enrichissement en carbone du parc national

La préparation d'un descriptif de projet est en cours pour estimer les réductions d'émissions nettes et le renforcement des stocks de carbone dans le MBNP. Ce descriptif couvrira le projet en tant que tel, l'application de la méthodologie de VM0015 (Méthodologie pour éviter la déforestation non planifiée), l'analyse de la déforestation et de la dégradation, l'évaluation de l'agent, les facteurs causatifs, les causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts, la situation de référence sans projet REDD +, les stratégies de projet et le développement du système MRV.

Les activités ont été poursuivies par le FORDA et le Cerido en vue d'identifier une couverture du sol dans la zone de réhabilitation. Cela facilitera l'identification de l'éligibilité de la zone de réhabilitation classée comme non forestière pendant au moins 10 ans selon la méthode VM0015 approuvée par le VCS. Cela facilitera également l'analyse le changement d'utilisation des terres au sens de la ligne directrice GIEC de 2006.

Produit 2.3 Système de surveillance de la réduction des émissions et de l'enrichissement des stocks de carbone instauré et validé

Un cahier des charges a été élaboré afin de recueillir des informations sur les stocks de carbone dans les zones du projet et mettre en place un système institutionnel de surveillance des stocks de carbone forestier qui en charge une stratégie de sortie après l'achèvement du projet. Des informations sur les aspects socio-économiques des communautés locales et une analyse des impacts du projet seront également intégrées au système.

(39) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	775 114
Budget OIBT :			\$EU	465 264
Gouvernement du Japon :	\$EU	445 264		
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	20 000		
Gouvernement du Ghana :			\$EU	147 150
Michigan Technological University :			\$EU	101 500
SAMARTEX :			\$EU	61 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé au : printemps 2009

Date de lancement et durée : 08 avril 2001 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financé à la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 5 avril 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 8 avril 2010.

Le projet vise à améliorer la viabilité de l'acajou autochtone au Ghana par le développement d'acajous de qualité supérieure qui sont écologiquement adaptées et tolérantes aux insectes et d'élargir la collaboration avec les industriels et arboriculteurs de la collectivité. Il vise en particulier à affiner la « trousse sylviculture » de l'acajou, afin d'améliorer la capacité de produire un acajou autochtone économiquement viable dans les plantations mixtes et de transférer ces techniques à des partenaires clés de la filière bois du Ghana et à des arboriculteurs du terroir par le biais d'un guide pratique portant le titre « comment cultiver les cajous autochtones en plantation ».

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé principalement comme suit :

- La sélection de variétés supérieures d'acajou (résistantes ou tolérantes aux attaques d'insectes) s'est poursuivie dans les vieilles plantations d'acajou établis dans différentes zones écologiques du Ghana dans les années 1960 et 1970 ;
- La collaboration entre l'agence d'exécution et les agriculteurs sélectionnés dans les villages de Berekum et Kranka a conduit à la création de pépinières pour la production de semences d'acajou de haute qualité, résistantes ou tolérantes, nécessaires pour la mise en œuvre de certaines activités du projet ;

- L'agence d'exécution a continué d'interagir avec la Société ABTS pour la mise en œuvre de certaines activités du projet ;
- L'entretien des parcelles de terrain établies lors de la mise en œuvre de la Phase I du projet « acajou » s'est poursuivi, et le suivi de ces parcelles est effectué en collaboration avec les communautés locales ; et
- La mise en place de nouvelles expériences sur les provenances et géotypes dans trois zones écologiques du Ghana, comportant notamment des essais d'espacement, s'est poursuivie.

L'agence d'exécution du projet PD 528/08 Rev.1 (F) a mis en œuvre le système de suivi en ligne de l'OIBT à titre pilote. En conséquence, tous les rapports (faits saillants émaillant l'exécution du projet suivant un rythme mensuel et flux de trésorerie y afférents, états financiers, rapports d'avancement, POA, etc.) ont été transmis au Secrétariat de l'OIBT en recourant au système de suivi des projets en ligne

(40) PD 530/08 Rev.3 (F) Phase II du Projet OIBT [PD 30/97 Rev.6 (F) : Gestion de forêts constituées grâce au rétablissement de forêts dégradées confié aux populations riveraines au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	642 534
Budget OIBT :		\$EU	569 665
Gouvernement du Japon :	\$EU	569 665	
Gouvernement du Ghana (en nature) :		\$EU	72 869

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé au : automne 2010

Date de lancement et durée : 14 mars 2012 / 36 mois

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 46 e session du CIBT en décembre 2010, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2011. La mise en œuvre du projet a débuté en avril 2011 après le décaissement de la première tranche des fonds OIBT.

L'évaluation ex-post du projet achevé PD 30/97 Rev.6 (F) « *Réhabilitation des forêts dégradées grâce à la collaboration avec les communautés locales (Ghana)* », mis en place par l'OIBT en novembre 2007, avait préconisé la mise en œuvre d'une deuxième phase de la consolidation des réalisations du projet s'agissant de l'exploitation des essences indigènes dans l'intérêt de la réhabilitation et de la restauration des forêts tropicales dégradées et secondaires.

L'objectif de ce projet est de contribuer aux moyens d'existence en milieu rural par l'amélioration des avantages tirés des forêts créées par les communautés locales grâce à la réhabilitation des forêts dégradées. Plus précisément, elle vise à développer des modèles et à identifier des stratégies devant être mise en œuvre dans la gestion des forêts créées par les communautés locales par la réhabilitation des terres dégradées, cela en vue d'améliorer la conservation de la biodiversité, la fourniture de biens et services et également de déterminer les mécanismes de paiement des services qui permettront une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines.

Depuis le lancement des activités du projet en mai 2012 et selon le dernier en date des rapports d'activité du projet et les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux de réalisation de ce projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution a engagé des consultants externes compétents pour accompagner l'équipe en charge de l'exécution du projet et elle a acheté le véhicule, des équipements et matériaux nécessaires à l'exécution du projet ;
- Les campagnes de concertation et de sensibilisation ont été commencées par l'agence d'exécution avec pour but d'assurer la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du projet grâce à

un processus participatif ; des visites de terrain ont été effectuées en vue d'opérer une sélection parmi les parcelles forestières mises en place par les collectivités locales lors de la mise en œuvre de la première phase du projet [PD 030/97 Rev.6 (F)].

L'agence d'exécution du projet PD 530/08 Rev.3 (F) a mis en œuvre le système de suivi en ligne de l'OIBT à titre pilote. En conséquence, tous les rapports (faits saillants émaillant l'exécution du projet suivant un rythme mensuel et flux de trésorerie y afférents, états financiers, rapports d'avancement, POA, etc.) ont été transmis au Secrétariat de l'OIBT en recourant au système de suivi des projets en ligne. La première réunion du comité directeur du projet est prévue pour octobre 2012.

(41) PD 534/08 Rev.1 (F) Aménagement de petites plantations mixtes privées PLUS programme nutritionnel : le cas de six groupes de femmes rurales dans les régions de Eastern et Ashanti au Ghana : Phase II (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	639 349
Budget OIBT :			\$EU	424 837
Gouvernement du Japon :	\$EU	369 837		
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	55 000		
Pitris Consult / Gouvernement du Ghana :			\$EU	214 512
Agence d'exécution :	Pitris Consult /			
Approuvé au :	printemps 2009			
Date de lancement et durée :	11 avril 2011 / 36 mois			

Ce projet a été approuvé au titre du cycle des projets de l'automne 2010 par le système d'approbation électronique et a été financé en intégralité au cours de la 47^e session du CIBT en décembre 2010, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2011. Le projet a entamé ses travaux en avril 2011 à la suite du décaissement de la première tranche de financement OIBT, faisant suite à la remise des documents requis et à celle d'un mémorandum d'entente avec les organismes partenaires, la Commission forestière du Ghana, et l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG).

Ce projet de phase 2 qui doit durer trois ans (2009-2011) vise à habiliter six groupes de femmes rurales à continuer de créer de la richesse en cultivant de petites plantations mixtes individuelles des essences à bois d'œuvre indigène Wawa (*Triplochiton scleroxylon*) et Ofram (*Terminalia superba*), en complantation avec *Moringa oleifera* et *Tectona grandis*. Les femmes bénéficiaires exploiteront les terres dégradées qui leur ont été légalement attribuées par leurs chefs de clan traditionnel.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution a engagé des consultants externes compétents pour accompagner l'équipe en charge de l'exécution du projet et elle a acheté le véhicule, des équipements et matériaux nécessaires à l'exécution du projet ;
- La formation à la valorisation des produits du Moringa dispensée aux groupements de femmes pourrait contribuer à l'amélioration des apports alimentaires vitaminés de ces femmes et de leurs proches, en particulier leurs enfants, et combattre la pauvreté rurale grâce à la commercialisation lucrative de ces produits. La valorisation des produits du Moringa a été lancée pour faire office de facteur incitatif pour les groupements de femmes associés aux activités du projet portant sur la réhabilitation des terres forestières dégradées dans les régions ghanéennes de l'Est et de l'Ashanti, et
- Des descentes de terrain ont été effectuées par l'équipe de projet afin de sélectionner les parcelles forestières dégradées devant être réhabilitées par le projet avec la participation des groupements de femmes.

L'agence d'exécution du projet 534 PD / 08 Rev.1 (F) a mis en œuvre le système de suivi en ligne de l'OIBT à titre pilote. En conséquence, tous les rapports (faits saillants émaillant l'exécution du projet suivant un rythme mensuel et flux de trésorerie y afférents, états financiers, rapports d'avancement, POA, etc.) ont été transmis au Secrétariat de l'OIBT en recourant au système de suivi des projets en ligne. La deuxième réunion du comité directeur du projet était prévue pour octobre 2012.

(42) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres précieux

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	828 576
Budget OIBT :		\$EU	644 814
Gouvernement du Japon :	\$EU	644 814	
Gouvernement de PNG :		\$EU	183 762
Agence d'exécution :	Administration forestières de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Approuvé au :	Session CIBT XLV, novembre 2008, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	janvier 2012 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé et financé en novembre 2010. L'accord régissant la mise en œuvre du projet a été envoyé à l'Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée en février 2010 et dûment signé le 24 mai 2010. L'agence d'exécution est en train de finaliser les questions administratives nécessaires, y compris un plan annuel détaillé des opérations et la mise en place de l'équipe de direction du projet. Le projet a débuté en janvier 2012.

L'objectif du projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers dans les plaines de la province centrale à cultiver des arbres de valeur dans leurs herbages. La bonne exécution de ce projet contribuera à l'élargissement des bienfaits escomptés sur le long terme en matière sociale, environnementale et économique dont jouiront les propriétaires fonciers dans les plaines de la Province centrale grâce au développement des entreprises de reboisement afin de promouvoir un ensemble approprié de modèles d'entreprise et systèmes de production. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence au cœur de ce projet, dont la culture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les résultats attendus du projet sont les suivants : un programme de sensibilisation au reboisement en cours pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province centrale ; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement en cours pour les entreprises de reboisement à petite échelle ; une formation à l'agroforesterie et un train de mesures d'accompagnement pour les petites entreprises de reboisement ; et un système de distribution fonctionnel pour les petites entreprises de reboisement avec un stock et des matériaux agroforestiers.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en mars et août 2012, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

Produit 1 : un programme de sensibilisation au reboisement en cours pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans son ensemble

- Une série de discussions ont eu lieu avec le Service d'élaboration des programmes d'études du ministère de l'Éducation Nationale, dans le but de produire et de distribuer du matériel éducatif. Des membres de l'équipe du projet ont participé à la célébration mondiale de la Journée de l'environnement de l'administration forestière de PNG (PNGFA) en plantant des arbres à l'école communale de Gomore avec les enfants des écoles et des villageois, le 5 Juin 2012. Un total de 120 arbres ont été distribués et plantés.
- Un atelier d'analyse des besoins en matière de formation a été organisé (par le NARI, la SBDC & la PNGFA) à la station du projet pendant 3 jours afin d'évaluer le degré actuel des connaissances et les lacunes des efforts de sensibilisation. Les niveaux d'instruction des participants et les expériences de travail passées ont été recensés, et ces éléments doivent servir à la conception des

matériaux de sensibilisation les plus pertinents, à l'information et à la formation dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et du commerce.

- Le choix de la station et les processus originaux des groupes foncier d'intégration (Incorporation Land Group -- ILG) ont été menés à terme pour les trois ILG touchés par ce projet ayant Gomore pour station.
- Une teckeraie artificielle à la station de projet de Gomore a été étudiée à l'aide d'un GPS de poche avec appareil photo numérique incorporé. Une superficie totale de 22 84 hectares a fait l'objet d'une prospection en mai et l'on est en attente de conditions favorables pour la phase de mise en place sur ce périmètre.

Produit 2 : Une formation en administration d'entreprise et un encadrement fonctionnel adapté aux petites entreprises de reboisement.

- La collaboration entre la PNGFA et l'OIBT d'une part et le Service d'élaboration des programmes d'études du ministère de l'Éducation nationale et la Société de développement des petites entreprises se poursuit, qui porte sur l'exploration des modalités d'instauration du cours d'administration d'affaires Know About Business (KAB) à l'école secondaire Kwikila. Le cours KAB n'est dispensé qu'aux seuls élèves des classes de 11e et 12e années des écoles secondaires (fin d'études).
- Les besoins actuels de savoir-faire et d'information ont été évalués et le profil de la communauté en matière d'éducation minimum et d'expériences de travail a été dressé, analysé et mis à jour.

Produit 3 : Une trousse de formation en agroforesterie et programme d'accompagnement en exécution pour les petites entreprises de reboisement

- Un effort combiné (du NARI et du NFS) a été mené pour évaluer les besoins actuels en matière de savoir-faire et de formation des groupes cibles au cours d'un atelier de 3 jours. Une série de rencontres entre NARI et PNGFA / OIBT ont eu lieu (à Laloki et à Hohola) pour vérifier l'actuel protocole d'entente, les budgets et les coûts des matériaux de pépinière et installation d'irrigation nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Produit 4 : Un système de distribution en fonctionnement pour offrir un stock et du matériel végétal de plantation aux entreprises de reboisement

- Les vergers de clones aux deux sites d'implantation ont été visités – ils ont besoin d'un bon entretien. Les plants de teck de Kuriva destinés à plantation à la station du projet de Gomore ont été évalués comme suffisants. On constate une abondance (env. 30%) de plants de teck de croissance avancée à la pépinière forestière de Kuriva qui nécessitent d'être transplantés sans délai.
- Le stock de matériel de plantation de Kuriva ne suffira pas à alimenter les deux stations du projet. Il est proposé l'aménagement d'une pépinière sur chacun des sites du projet (Gomore et Boera / Papa) afin de répondre à la demande accrue de plants de teck destinés à être plantés sur les herbages régis par la coutume dans les trois arrondissements (Rigo, Abau et Kairuku-Hiri) de la province centrale.

(43) PD 564/09 Rev.1 (F) Production d'une série d'ouvrages à portée didactique sur les mangroves en vue de l'aménagement et de l'utilisation pérennes des écosystèmes de la mangrove (Japon)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	222 234
Budget OIBT :		\$EU	149 904
Gouvernement du Japon :	\$EU	149 904	
ISME :		\$EU	72 330

Agence d'exécution : International Society for Mangrove Ecosystems (ISME)

Approuvé au : printemps 2010

Date de lancement et durée : janvier 2012 / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2010 et a été financé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2011. Le contrat de projet a été préparé par l'OIBT et signé par l'agence d'exécution en juillet 2011. Toutefois, la signature OIBT de l'accord et le lancement des activités du projet ont été retardés jusqu'à la fin 2011 dans l'attente de la réception des fonds du projet du gouvernement du Japon.

Ce projet est conçu pour fournir les informations nécessaires à l'élaboration de politiques appropriées et / ou des plans de gestion ou d'exploitation des mangroves à travers la production de la série d'ouvrages didactiques sur les fonctions environnementales, écologiques et socio-économiques des écosystèmes de la mangrove. Les trois livres à finalités éducatives devant être publiés par le projet comprennent : Introduction aux écosystèmes de mangroves ; Structure et fonctions des mangroves, et Produits utiles tirés des végétaux de la mangrove.

Les activités ont commencé en 2012 avec le recrutement d'un coordonnateur de projet (M.Chan Hung Tuck) et des experts techniques et auteurs principaux pour chacun des trois ouvrages didactiques visés ci-dessus (Dr Barry Clough, le professeur Ong Jin Eong et le professeur Baba Shigeyuki). Des informations sur les besoins des utilisateurs ont été recueillies grâce à un sondage auprès des acteurs de la mangrove. Le contenu et la structure de chaque ouvrage ont été parachevés lors d'une réunion technique du projet. Les travaux de rédaction des trois ouvrages sont en cours, la rédaction de chaque chapitre étant avancée au moins à 50 %. Les activités restant à mettre en œuvre comprennent un atelier international de présentation des ouvrages achevés à leurs utilisateurs potentiels et le téléversement de leurs versions électroniques au GLOMIS (une base de données en ligne sur la mangrove constituée dans le cadre de projets OIBT antérieurs, entretenue par l'ISME).

Une mission de surveillance du projet est prévue pour octobre 2012. La version intégrale du rapport d'activité achevé et remise par l'agence d'exécution est désormais disponible au Secrétariat de l'OIBT (en anglais seulement).

(44) PD 577/10 Rev.1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'Émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase III)

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :		\$EU	2 619 441
Total Budget OIBT :		\$EU	2 051 039
Gouvernement du Japon (par l'entremise de la JICA) :	\$EU	2 051 039	
Gouvernement de Thaïlande :	\$EU	339 552	
Gouvernement du Cambodge :	\$EU	228 850	
Agence d'exécution :	Département royal des forêts de Thaïlande et) Administration forestière du Cambodge)		
Approuvé au :	automne 2010		
Date de lancement et durée :	août 2012 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2010 des projets et il a été financé à la 46ème session du CIBT en novembre 2010 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. Une réunion préparatoire s'est tenue le 27 mai 2011 à Phnom Penh avec la participation de l'équipe de projet cambodgienne et d'experts de la JICA, qui avait pour but de passer en revue les dispositions du volet cambodgien du projet. Cette réunion a permis d'examiner les éléments suivants : l'engagement de la RDP Lao, une collaboration effective avec le projet CALM ; l'engagement d'un cabinet d'audit international ; les volets développement des moyens de subsistance des communautés ; la faisabilité d'instaurer un nouveau QG du projet et un laboratoire de culture histologique, et le fonctionnement du Comité directeur du projet et celui du Comité technique national du projet au Cambodge.

La convention devant régir la mise en œuvre du projet a été officiellement signée par le Département royal des forêts de Thaïlande (RFD), l'Administration forestière du Cambodge et l'OIBT en mai 2012 à l'issue de la conclusion d'une longue procédure interne du gouvernement de Thaïlande à laquelle est soumise toute signature d'accords de projets internationaux par ce pays. Le rapport initial et le plan annuel de fonctionnement pour la première année ont été examinés et approuvés par le Secrétariat de l'OIBT. Le projet a entamé officiellement ses activités dès le début du mois d'août 2012. Pour renouveler les engagements et les partenariats en vue de la réussite de ce projet relevant de l'Initiative OIBT / CDB de collaboration pour la biodiversité des forêts tropicales, une cérémonie de lancement du projet est organisée pour 1er Octobre avec la première réunion du comité directeur du projet, le 2 octobre 2012. L'Administration forestière du Cambodge travaille actuellement à l'organisation de la cérémonie de lancement avec la participation de représentants des principales parties prenantes.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la conservation transfrontalière de la biodiversité de part et d'autre des frontières qui traversent « le Complexe des forêts classées du Triangle d'Émeraude » dont le territoire, commun à la Thaïlande, au Cambodge et à République démocratique populaire Lao, constitue une zone de conservation transfrontalière de la biodiversité). Les aires protégées du Triangle d'émeraude comprennent des habitats d'une diversité d'espèces sauvages. Les grandes espèces comme l'éléphant sauvage, le banteng et le tigre sont observées le long des frontières nationales et migrent selon les saisons à travers les frontières des trois pays. Le Triangle d'émeraude contient un massif forestier continu qui compte parmi les plus vastes d'Asie du Sud-est ; il renferme un grand nombre d'espèces menacées à l'échelle mondiale et fournit le dernier refuge à seize espèces "en danger critique" et "en voie de disparition" de la Liste Rouge UICN.

De manière spécifique, ce projet vise à renforcer la protection des habitats transfrontaliers des espèces sauvages protégées à grand rayon de déplacements dans le Triangle d'émeraude. Il consistera à appliquer les enseignements tirés de la phase II ainsi que de la phase I du projet et y seront abordés de manière exhaustive les facteurs limitants qui exercent encore une incidence sur la pérennité de la conservation de la biodiversité et sur les nouveaux moyens d'existence nés des activités qui auront été mises en œuvre par le projet.

(45) PD 583/10 Rev.1 (F) Restauration des écosystèmes sub-humides dans le sud du Pérou par le reboisement en *Caesalpinia spinosa*

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	308 711
Budget OIBT :			\$EU	149 796
Gouvernement du Japon :	\$EU	149 796		
APAIC			\$EU	158 915

Agence d'exécution : APAIC -- *Asociacion pro desarrollo agroindustrial de camana*

Approuvé au : Session CIBT XLIV, novembre 2010, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Octobre 2011 / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-sixième session en novembre 2010. L'accord final réglant l'exécution de ce projet a été signé en avril 2011. Le premier virement de fonds a été opéré fin septembre 2011 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, d'un plan de travail détaillé et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Le changement climatique et de la déforestation qui touchent la région du littoral péruvien, et qui au cours des dernières décennies ont conduit à la dégradation totale, voire à la disparition d'écosystèmes particuliers jadis sources importantes de biodiversité et dispensateurs de biens et services aux populations locales dans des zones où les conditions climatiques et édaphiques extrêmes rendent difficile la restauration par les méthodes classiques, ne font que s'accroître.

Ce petit projet vise à assurer la réhabilitation des terres arides ou dégradées du littoral péruvien afin de créer des possibilités de reboisement en vue d'améliorer l'environnement et les conditions de vie de la population rurale locale. Il doit mettre en œuvre un système de production forestière sur une portion réduite d'un littoral fortement dégradé en mettant en œuvre des essences forestières de bois précieux à croissance rapide, à fort taux de fixation du carbone et à pouvoir élevé d'amélioration des sols dans la province de Camaná, département d'Arequipa dans le sud du Pérou, tout en contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique. Plus précisément, le projet cherche à promouvoir le développement d'une masse critique géographique des terres cultivées (100 ha, avec 20 familles) qui va servir de catalyseur pour la croissance de 1 000 hectares dans les 10 prochaines années. Cela permettra non seulement de rétablir des conditions climatiques dans les "lomas", la revégétalisation des zones côtières d'écosystèmes sub-humides tropicaux de la région, mais aussi de générer une biomasse de stockage des émissions de CO₂, des emplois (500 salariés permanents) et des ressources économiques suffisantes pour soutenir environ 250 familles. Cela représenterait une véritable révolution économique, écologique et sociale qui briserait le paradigme selon lequel le reboisement ne peut avoir lieu dans les zones de forêt ombrophile (Selva) et les montagnes (Sierra) péruviennes.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et juillet 2012, et la première réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en février 2012, l'avancement des travaux du projet peut se résumer par produits comme suit :

Produit 1 : 100 ha de plantations de tara (*Caesalpinia spinosa*) sur des terres "eriaza" en système d'irrigation goutte à goutte mis en place, comprenant l'installation de 3 puits artésiens.

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- À ce jour, 40 ha ont été plantés en tara et 15 ha en oliviers. La première récolte de gousses de tara est prévue pour le 12 octobre. Toutes les plantations sont arrosées par des systèmes d'irrigation au goutte à goutte installés. Cependant, de fortes contraintes existent actuellement en ce qui concerne la fourniture d'eau d'irrigation en raison de blocages bureaucratiques ;
- Un autre site de vingt hectares a été préparé et se trouve prêts à recevoir les plants ;
- Trois puits ont été forés, mais la qualité et la quantité de leur eau sont actuellement en cours d'évaluation ;
- Une pépinière d'une capacité de 40 000 plants / an a été mise en place et alimente en plants les plantations en cours.

Produit 2 : 50 familles bénéficiant directement de la production des plantations au bout de 24 mois et étude de faisabilité visant l'aménagement de 1 000 ha au cours des 10 prochaines années.

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- À ce jour, 32 familles se sont inscrites et engagés à collaborer à la création de plantations de tara ; Plusieurs visites sur le terrain ont été organisées avec la participation du personnel régional du ministère de l'Agriculture, AGRORURAL, la Municipalité de Camaná et les membres APAIC pour faire la démonstration des techniques de production de plants, de préparation des terrains, d'irrigation au goutte à goutte, de fertilisation et de taille ;
- Une assistance technique est dispensée à intervalles réguliers, et un séminaire sur la création de plantations Tara a été organisé en février 2012 à Camana avec la participation de représentants des pouvoirs publics et des institutions, pour le bénéfice de toute la population locale ; et
- Une étude de faisabilité sur la réhabilitation et le reboisement en *Caesalpinia spinosa* dans une zone de 1 000 ha dans le cadre du MDP sera amorcée sous peu.

Produit 3 : Étude de faisabilité du développement d'une usine de transformation industrielle du Tara et d'un modèle de marché du carbone pour les produits forestiers non ligneux (fruits et graines) et de la biomasse dans des conditions climatiques arides.

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Des mesures sont prises pour lancer une étude de faisabilité au début de 2013 en vue de l'installation d'une usine de valorisation du tara et un modèle de marché du carbone pour les produits forestiers non ligneux (fruits et graines) et de la biomasse dans des conditions climatiques arides.

La deuxième réunion du Comité directeur du projet est prévue pour le début de l'année 2013.

(46) PD 584/10 Rev.2 (F) Mise en œuvre du cadre de coopération entre l'ODEF et les parties prenantes pour une effectivité de gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lili (Togo)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	218 298
Budget OIBT :		\$EU	162 788
Gouvernement du Japon :	\$EU	162 788	
Gouvernement du Togo :		\$EU	55 510

Agence d'exécution : OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES FORÊTS (ODEF)

Approuvé au : printemps 2011

Date de lancement et durée : 17 mai 2012 / 15 mois

Ce projet de 15 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2011 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 47e Session du CIBT en novembre 2011, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet a été signé par les parties en février 2012. L'exécution du projet a commencé en mai 2012 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT.

Cette proposition de projet s'inscrit dans le sillage de PD 217/03 Rev.2 (F) : «*Mise en place d'un cadre de coopération entre l'ODEF et les communautés riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Éto-Lilicopé*». Les bases de gestion participative ayant été posées, il faudra faire progresser le processus par une application effective des accords arrêtés, particulièrement le bornage des limites des forêts et des différentes séries, l'attribution des séries agricoles aux populations tout en assurant l'opérationnalisation du comité de gestion desdites forêts.

L'objectif global du projet est de mettre en œuvre la gestion durable et participative du complexe forestier d'Eto-Lilicopé pour la production de bois. Il vise plus particulièrement à mettre en œuvre le cadre de collaboration établi entre les principaux acteurs en vue de la gestion consensuelle et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'équipement et les matériaux nécessaires à la mise en œuvre du projet ont été achetés, et
- Les campagnes de consultation et de sensibilisation ont été lancées par l'agence d'exécution afin d'assurer la participation des parties prenantes du complexe forestier Eto-Lilicope à la mise en œuvre du projet par le biais d'un processus participatif ;

L'agence d'exécution du projet PD 584/10 Rev.2 (F) applique le système de suivi en ligne de l'OIBT à titre pilote. En conséquence, tous les rapports (faits saillants émaillant l'exécution du projet suivant un rythme mensuel et flux de trésorerie y afférents, états financiers, rapports d'avancement, POA, etc.) ont été transmis au Secrétariat de l'OIBT en recourant au système de suivi des projets en ligne.

(47) PD 586/10 Rev.1 (F) Stratégies opérationnelles de conservation génétique du Tengkwang (Shorea spp.) pour la pérennisation des moyens d'existence des populations autochtones au Kalimantan (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	\$513 356
Budget OIBT :		\$EU	414 104
Gouvernement du Japon :	\$EU	344 104	
Gouvernement des États-Unis		50 000	
Gouvernement de Corée		20 000	
Gouvernement d'Indonésie		\$EU	99 252
Agence d'exécution :	Centre de recherche sur les diptérocarpacées, FORDA, Ministère des forêts		
Approuvé au :	Session CIBT XLVI, novembre 2010, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	juillet 2011/ 36 mois		

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-sixième session en novembre 2010 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée le 7 mars 2011. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée le 14 juillet 2011.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration de la préservation de la biodiversité des diptérocarpacées, en particulier l'essence tengkwang et celle des moyens de subsistance des populations autochtones. Plus précisément, il entend arrêter le processus d'appauvrissement de la diversité génétique du tengkwang.

Depuis le début de l'exécution du projet en juillet 2011, une équipe d'exécution du projet a été mise en place pour exécuter ce projet ; elle a également été formée à l'utilisation du système de surveillance en ligne des projets OIBT (OLMS).

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activité du projet, les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux du projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution a engagé des consultants externes compétents pour apporter leur collaboration à l'équipe d'exécution du projet dans la préparation de guides et de manuels sur les voies et moyens d'améliorer la conservation de la biodiversité des diptérocarpacées en particulier Tengkwang espèces ;
- Les campagnes de concertation et de sensibilisation ont été entamées par l'agence d'exécution afin d'assurer la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet à travers la tenue d'ateliers de formation sur l'utilisation de ces guides et manuels par des techniciens devant être associés à la mise en œuvre du projet ;
- Les visites de terrain ont été menées pour sélectionner des sites appropriés où les activités du projet doivent être mises en œuvre afin de contribuer à l'amélioration de la conservation de la biodiversité des espèces Diptérocarpacées, en particulier le tengkwang et contribuer aux moyens d'existence des peuples autochtones, tout en aidant à mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité génétique du tengkwang.

L'agence d'exécution du projet PD 586/10 Rev.1 (F) applique le système de suivi en ligne de l'OIBT à titre pilote. En conséquence, tous les rapports (faits saillants émaillant l'exécution du projet suivant un rythme mensuel et flux de trésorerie y afférents, états financiers, rapports d'avancement, POA, etc.) ont été transmis au Secrétariat de l'OIBT en recourant au système de suivi des projets en ligne. La première réunion du Comité directeur du projet est prévue pour novembre 2012.

(48) PD 590/10 Rev.1 (F) Gestion intégrée du feu dans les collectivités rurales du Guatemala : création de stations pilotes de mise en œuvre de pratiques pérennes de gestion intégrée du feu

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	799 332
Budget OIBT :		\$EU	517 563
Gouvernement du Japon :	\$EU	497 563	
Gouvernement de Corée :	\$EU	20 000	
AVM :		\$EU	174 169
INAB :		\$EU	107 600
Agence d'exécution :	Asociacion Vivamos Mejor -- AVM		
Agence collaboratrice :	Institut forestier national (INAB)		
Approuvé au :	Session CIBT XLIV, novembre 2010, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	octobre 2011 / 36 mois		

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-sixième session en décembre 2010 et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée officiellement le 8 avril 2011. Le rapport initial du projet et le programme de travail détaillé ont été reçus par le Secrétariat de l'OIBT qui les a approuvés. Le Comité directeur du projet s'est réuni le 22 juin 2012 et a évalué le lancement des activités du projet et sa conformité avec les règles de procédure de l'OIBT. Further orientation on the use of the OLMS was also provided. Des consignes pratiques relatives à l'utilisation de l'OLMS ont également été fournies. En outre, le Comité a observé que quelques-unes des activités du projet étaient déjà très avancées et ont même conduit à l'obtention de certains produits intermédiaires.

Des incendies de forêts, d'origine naturelle ou criminelle, détruisent de vastes secteurs du territoire guatémaltèque chaque année. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la gestion durable des forêts tropicales du Guatemala par le développement et l'application de pratiques intégrées de maîtrise des incendies à base communautaire. Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre de manière intégrée et pérennisable des pratiques de maîtrise du feu en milieu forestier dans quatre stations pilotes dans les zones communautaires rurales du Guatemala.

Grâce à la mise en œuvre de cours et d'ateliers en application d'une démarche communautaire participative, ce projet cherchera à définir des stratégies appropriées (humidité tropicale, nuages) pour la protection des forêts tropicales humides de feuillus et de pins contre les incendies catastrophiques causés par les activités agricoles et d'autres activités tel l'écobuage servant à la régénération, la restauration et l'amélioration des forêts de pins tropicaux. Les modalités de planification et de mise en œuvre de la lutte intégrée contre les incendies seront coordonnées avec la participation massive des communautés rurales dans quatre sites pilotes selon les principes de maîtrise intégrée du feu (Myers 2006) intégrant facteurs écologiques, socio-économiques, politiques, et facteurs techniques pour résoudre les problèmes que posent les incendies de forêt et l'utilisation du feu au Guatemala. Les résultats obtenus seront appliqués à des collectivités et des écosystèmes similaires dans le monde tropical. Le projet sera axé sur la gestion intégrée du feu s'agissant des forêts tropicales de feuillus et de pins en vue d'assurer leur protection et l'utilisation adaptée du feu dans les modalités de gestion forestière et d'amélioration des forêts. Le projet servira de lien entre les organismes de l'État en charge des questions relatives aux feux de forêt et à la maîtrise des incendies d'une part, et les populations vivant dans et autour des sites pilotes sélectionnés.

Depuis la quarante-cinquième session du Comité et selon les plus récents rapports d'activités du projet remis en février et juillet 2012, et la première réunion du Comité directeur qui s'est tenue en juin 2012, l'avancement des travaux du projet par grands produits peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Capacité institutionnelle de la maîtrise des incendies (IFM) à base communautaire renforcée

- Les aspects méthodologiques des formations ont été finalisés et deux formations ont été réalisées,

- l'une au niveau technique, l'autre au niveau de la gestion communautaire intégrée des incendies (IFM), et [de plus le niveau communautaire suivra prochainement] (degré de réalisation : 50 %), et
- en outre, l'élaboration, la révision et la validation des outils IFM de la planification et de l'évaluation ont également été lancés (degré de réalisation : 25 %).

Produit 2 : Plans communautaires de gestion intégrée des feux (IFM) élaborés et appliqués

- Un groupe de coordination interinstitutionnel pour l'exécution des projets a été créé et est aujourd'hui en phase de consolidation (80 % achevé) ;
- Une planification communautaire IFM un processus d'approbation est en cours de développement pour chacun des 4 sites pilotes (25 % achevé) ;
- Les actions définies dans le plan communautaire IFM pour chaque site pilote sont encore à mettre en œuvre (0% effectués) ;
- L'échange d'expériences dans la mise en œuvre de pratiques IFM communautaires entre les sites pilotes a été lancé (achevé à 10%) ;
- L'acquisition d'équipements de base adaptés aux pratiques IFM à l'échelon des communes et villages a commencé (20% achevé), et
- Certains documents imprimés et matériaux audio-visuels retraçant les expériences communautaires IFM sont actuellement publiés et diffusés (25% achevé).

Produit 3 : impacts socio-économiques des incendies et dynamique forestière documentés et diffusés.

- Des réunions et descentes sur le terrain ont été organisées en vue de l'élaboration d'un protocole d'évaluation et de référence sur les pratiques communautaires IFM et d'étudier l'état actuel des forêts sur chaque station pilote (30% achevé) ;
- Une étude des coûts et avantages économiques des modes d'utilisation du feu (écobuage, brûlages précoces, etc.) et leur impact sur la forêt a été lancée en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un protocole de suivi et d'évaluation des pratiques IFM au Guatemala.

En outre, le projet a déjà réalisé plusieurs produits, parmi lesquels des études, des travaux cartographiques, l'édition de documents techniques et de matériaux didactiques.

(49) PD 622/11 Rev.1 (F) Commercialisation de semences végétales et plants et de produits ligneux de provenance indigène en vue d'accroître le niveau de vie et de renforcer les politiques forestières régionales en Amazonie péruvienne : projet pilote chez les populations rurales de Taulia Molinopampa (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	188 743
Budget OIBT :		\$EU	149 958
Gouvernement du Japon :	\$EU	124 958	
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	25 000	
IIAP/NCI		\$EU	38 785

Agence d'exécution : Institut de recherche d'Amazonie péruvienne (IIAP) – Bureau d'Amazonas

Approuvé au : 47ème session du CIBT, novembre 2011, La Antigua (Guatemala)

Date de lancement et durée : janvier 2013 (date escomptée / 36 mois)

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-septième session en novembre 2011 et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention finale devant régler

l'exécution du projet a été officiellement signée le 22 août 2012. Le premier virement de fonds a été opéré en juin 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Des membres de la collectivité rurale Taulía Molinopampa, d'autres de l'Association des producteurs écologiques de Molinopampa (APROCOM), l'Institut de recherche de l'Amazonie péruvienne (IIAP) et Nature and Culture International (NCI) dans la région d'Amazonie péruvienne, par des actions conjointes visant à améliorer la capacité de production, à mettre en place des mécanismes et pratiques innovants, et à créer une entreprise destinée à commercialiser des semences certifiées, des plants et des produits ligneux provenant d'essences indigènes, contribueront à renforcer les politiques forestières régionales axées sur l'exploitation d'essences indigènes, l'expérience communautaire et la recherche scientifique en vue d'engendrer des revenus supplémentaires et d'améliorer ainsi le niveau de vie de la collectivité.

De manière générale, la proposition vise à améliorer les conditions de vie de la collectivité rurale Molinopampa grâce à la production, la diversification et la commercialisation des essences indigènes de bois tropicaux, en recourant à des mécanismes et des pratiques novateurs pour améliorer les compétences et politiques régionales en matière forestière. Plus précisément, le projet vise à créer une entreprise communautaire devant commercialiser des semences, des plants et les sous-produits certifiés d'essences à bois d'œuvre indigènes.

Les principaux résultats attendus sont notamment les suivants : i) une politique régionale et ses règlements élaborés et proposés, puis adoptés par le gouvernement de la région d'Amazonas ; ii) trois pépinières communautaires sont en production et 15 hectares ont été reboisés avec des espèces indigènes dans la zone cible ; iii) trois placeaux permanents ont été créés pour produire des semences et plants certifiés ; iv) Une entreprise de commercialisation de semences a été créée et est en exploitation et 20 bénéficiaires formés appliquent leurs compétences acquises, et quatre manuels et quatre études scientifiques ont été publiés sur la production, la phénologie, la germination, la croissance et les utilisations traditionnelles.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR CONVENTION D'EXÉCUTION

- (1) **PD 617/11 Rev.2 (F) Promotion de la conservation de la biodiversité dans le parc national Betung Kerihun (BKNP) en tant qu'écosystème transfrontalier entre l'Indonésie et l'État malaisien du Sarawak (Phase III) (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	\$806 399
Budget OIBT :		\$EU	591 559
Gouvernement du Japon :	\$EU	84 661	
Gouvernement de la Suisse	\$EU	503 486	
Gouvernement des États-Unis	\$EU	3 412	
Gouvernement d'Indonésie		\$EU	214 840
Agence d'exécution :	Parc national Betung Kerihun (BKNP), Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature (PHKA), Ministère des forêts (MOF)		
Approuvé au :	47 ^{ème} session du CIBT, novembre 2011, La Antigua (Guatemala)		
Date de lancement et durée :	janvier 2013 (date escomptée/ 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2011 des projets et il a été financé dans le même cycle. L'accord de projet a été préparé et envoyé au ministère des Forêts de l'Indonésie.

L'agence d'exécution est en train de préparer un rapport de lancement comprenant un plan d'opération annualisé.

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir la gestion durable de la conservation du Parc national de Betung Kerihun (BKNP), créé en 1992 par décret ministériel et dont la superficie a été portée à 800 000 ha, en tant qu'écosystème transfrontalier entre l'Indonésie et le Sarawak malaisien). Le projet s'appuie sur les résultats du Projet OIBT PD 26/93 Rev.1 (F) « Mise en valeur de la réserve naturelle Betung Kerihun en tant que parc national, phase I » et PD 44/00 Rev.3 (F) « Mise en œuvre d'un plan d'aménagement transfrontière reposant sur les communautés pour le Parc national Betung-Kerihun dans le Kalimantan occidental en Indonésie - Phase II ». En dépit de certains progrès réalisés dans le cadre des projets précédents, la gestion du BKNP comme zone de conservation transfrontalière (TBCA) est encore confrontée à des difficultés de plusieurs ordres. Il est de plus en plus reconnu que toutes stratégies efficaces pour conserver la biodiversité exigent une coopération transfrontalière plus étroite entre les pays en ce qui concerne les écosystèmes détenus en partage et d'autres problématiques de la conservation.

Les stratégies et activités proposées dans le cadre de ce projet sont en cohérence avec la coopération à l'œuvre dans les zones de conservation transfrontalière entre le conservatoire naturel de Lanjak Entimau (LEWS) et le parc national Batang Ai (PNBA) dans les stations du Sarawak contiguës au BKNP en Indonésie de l'autre côté de la frontière. Le projet sera mis en œuvre par la BKNP en collaboration avec de nombreux intervenants, y compris WWF-Indonésie, en vue d'assurer la conservation de l'intégrité des richesses de la biodiversité de la BKNP. Les activités du projet comprennent l'établissement d'un groupe de travail conjoint pour la mise en œuvre efficace de la TBCA avec la participation de représentants du LEWS et du PNBA. Les résultats attendus du projet sont : (1) le maintien et le renforcement de la coopération entre l'Indonésie et la Malaisie pour la conservation de l'écosystème transfrontalier entre BKNP et PNBA / LEWS ; (2) Le plan opérationnel sur la conservation de la biodiversité de l'écosystème transfrontalier est formulée, et (3) La pérennité des moyens d'existence des populations riveraines au sein et autour du BKNP est renforcée.

C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PD 452/07 Rev.4 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	1 517 068
Budget OIBT :	\$EU	865 659
EMBRAPA :	\$EU	337 288
MMA :	\$EU	263 271
IFT :	\$EU	50 850

Agence d'exécution : Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará

Approuvé au : printemps 2008

Aucun financement ne fut attribué à ce moment. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet devait être classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement du Brésil a de nouveau soumis la proposition en quatrième révision, comportant un budget modifié, et il a sollicité que son financement soit pris en considération pour une nouvelle durée de 20 mois.

La proposition de deuxième phase de ce projet s'appuiera sur les réalisations du projet achevé PD 57/99 Rev.2 (F) « Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase I » mis en œuvre par l'EMBRAPA. Dans sa première phase, le projet élabore et valide, en collaboration avec deux entreprises de la filière bois, un ensemble d'outils sylvicoles et de gestion devant aider les entreprises qui travaillent dans les forêts de terra firma d'Amazonie brésilienne à planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi de leurs opérations dans le but d'atteindre une rentabilité financière durable dans les conditions environnementales et sociales actuelles et celles qui sont prévisibles à moyen terme.

L'objectif d'ensemble de la présente proposition de deuxième phase de ce projet est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion forestière chez les moyennes et grandes entreprises forestières en Amazonie brésilienne par le transfert des outils sus-mentionnés en cours de mise au point. En particulier, le projet permettra de consolider les outils de gestion durable des forêts (GDF) élaborés dans la première phase, de développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes environnementaux responsables de la gestion des forêts, d'évaluer les impacts directs et indirects du transfert des outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et de diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés..

Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants : un jeu synthétique d'outils informatiques pour la gestion durable des forêts, des lignes directrices à l'appui de la GDF préparées ; capacité renforcée des collaborateurs du projet à mettre en œuvre des formations à l'emploi des outils GDF ; « clients du projet » formés à l'utilisation d'outils de gestion durable des forêts, les stratégies de transfert des outils de gestion durable des forêts évaluées, et évaluation des impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements apportés par l'adoption de la GDF dans les entreprises sélectionnées de la filière bois.

(2) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités -- Phase II (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	245 697
----------------	------	---------

Phase II		
Budget OIBT :	\$EU	155 585
Gouvernement de la Chine :	\$EU	90 112

Agence d'exécution : Université forestière de Beijing, en collaboration avec la réserve naturelle mangrove de Zhangjiakou au Fujian

Approuvé au : Session CIBT XLIV, novembre 2008 Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le projet a été révisé en phases I et II à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. Financement de la Phase I a été acquis au cours du cycle des projets du printemps 2010 et ce projet est en cours d'exécution. Cependant, sa phase II demeure en attente de financement.

(3) PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	\$430 424
Budget OIBT :	\$EU	338 256
Gouvernement d'Indonésie :	\$EU	92 168

Agence d'exécution : Services forestiers de la province de Bengkulu

Approuvé au : Printemps 2009

Le projet a été approuvé au printemps 2009 et sa validité a été prorogée jusqu'au printemps 2013.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des forêts dans le massif forestier provincial de Bengkulu grâce à la réhabilitation et à l'amélioration de la situation économique des populations riveraines par la plantation de produits de base à créneau porteur. Les objectifs spécifiques sont : (1) d'appliquer des techniques de production d'un matériel végétal de qualité supérieure adapté et offrant des perspectives en plantation et (2) d'améliorer la participation des parties prenantes et la prospérité des populations grâce à une bonne réhabilitation et la plantation et de produits locaux offrant des potentialités.

(4) PD 541/09 Rev.2 (F) Promotion et mise en valeur des forêts par les communautés autochtones au Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	1 002 345
Budget OIBT :	\$EU	610 505
AIDER :	\$EU	391 840

Agence d'exécution : Association pour la recherche-développement intégré -- AIDER

Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant

l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement péruvien a resoumis cette proposition en révision 2 en 2011 et à ce titre celle-ci sera de nouveau ouverte aux financements pendant une durée supplémentaire de 20 mois.

Il y a actuellement plus de 12 millions d'hectares de forêts situées dans les territoires des communautés indigènes au Pérou. Ces forêts sont en bon état de conservation et sont donc sous la pression constante de l'exploitation forestière illicite du bois, ce qui favorise également l'expansion de la déforestation à des fins agricoles. Il est donc nécessaire de lancer un processus de promotion et de formation pour renforcer les compétences et les capacités des communautés locales à la gestion durable de leurs forêts.

C'est ainsi que le projet vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des communautés indigènes tributaires des forêts (4 groupes ethniques établis dans trois régions amazoniennes) et à la conservation de la biodiversité en Amazonie. Le Panel a reconnu l'importance du projet pour assurer la mise en œuvre de pratiques de gestion forestière reconnues légales de la part des collectivités autochtones dans la région d'Amazonie péruvienne à des fins de production commerciale et pour la fourniture de services environnementaux des forêts tropicales humides. Les communautés cibles ont participé à l'élaboration de ce projet à travers des ateliers de concertation destinés à permettre la validation et l'acceptation de la proposition ; ces ateliers ont été organisés grâce au financement octroyé par l'OIBT par le truchement de son avant-projet PPD 129/06 Rev.1 (F) « Promotion et mise en valeur des forêts par les communautés autochtones au Pérou ».

Principaux indicateurs de résultats du projet à son achèvement ont été définis comme suit : i) 130 membres de la communauté auront renforcé leur capacité de gestion forestière intégrant 13 forêts communautaires dans le processus ; ii) un plan technique de renforcement de gestion d'entreprise pour les communautés autochtones aura été conçu et mis en œuvre ; iii) treize communautés autochtones seront à même de commercialiser leurs produits (bien et services forestiers) sur les marchés régionaux et nationaux iv) 7 communautés autochtones auront consolidé leur certification volontaire des forêts selon les normes FSC, v) 13 communautés indigènes seront engagées dans la gestion durable 220.000 ha de forêts avec pour finalité une production marchande, vi) 13 communautés autochtones seront engagés dans des activités forestières à finalité commerciale durable, vii) une proposition pour la fourniture de services environnementaux par les communautés autochtones aura été mise au point et sera en cours de commercialisation, et viii) une proposition d'aménagement forestier autochtone sera en discussion dans les instances de décision à l'échelon administratif régional.

(5) PD 544/09 Rev.2 (F) Augmentation des gains économiques tirés de la gestion forestière dans le domaine forestier permanent péruvien Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	1 043 946
Budget OIBT :	\$EU	592 229
CNF :	\$EU	451 717

Agence d'exécution : Chambre forestière nationale

Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement péruvien a resoumis cette proposition en révision 4 en 2010 et a sollicité qu'elle soit ouverte aux financements pendant une durée supplémentaire de 20 mois.

Cette proposition de projet découle de la mise en œuvre de deux projets précédents : PD 23/00 (F) « Promotion et transfert de connaissances sur les modèles d'aménagement forestier durable en direction des producteurs de bois », qui est achevé, et PD 421/06 Rev.2 (F) « Renforcement de la filière bois des concessions forestières et d'autres forêts en aménagement », qui est actuellement en cours d'exécution. Au cours des interactions avec les producteurs forestiers, il a été mentionné que les coûts de gestion des forêts étaient en augmentation, mettant ainsi en péril la viabilité de la gestion forestière. À ce titre, il est impératif d'offrir des activités de remplacement propres à produire des revenus à partir des services environnementaux, y compris les produits forestiers non ligneux, ainsi que d'améliorer l'efficacité de la production et de la productivité de la production forestière de bois.

Ayant dégagé les enseignements des expériences susdites, cette proposition a été formulée dans le sillage de la précédente en vue de promouvoir un modèle diversifié de gestion des ressources forestières, y compris l'articulation du marché et une meilleure gouvernance forestière dans le cadre du processus de décentralisation régionale aujourd'hui en cours au Pérou.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la gestion durable des forêts dans les unités de production forestière de l'Amazonie péruvienne, alors que son objectif spécifique est d'accroître les retombées économiques découlant des pratiques de gestion forestière dans les concessions forestières. Les résultats escomptés de ce projet sont les suivants : les unités de production forestière sont économiquement valorisées de manière diversifiée en fonction des opportunités de marché pour les produits forestiers et les services environnementaux, les producteurs forestiers sont mis en contact de manière fructueuse avec le marché des biens et services, les producteurs forestiers ont développé leurs capacités techniques et de gestion d'entreprise leur permettant d'accroître la rentabilité de leurs entreprises, et l'efficacité du personnel technique des autorités forestières compétentes a considérablement augmenté.

(6) PD 554/09 Rev.2 (F) Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Calima Bajo dans la municipalité de Buenaventura (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	603 600
Budget OIBT :	\$EU	453 600
Gouvernement de Colombie -- Université de Tolima :	\$EU	100 000
Conseil communautaire du Groupe ethnique noir « Bajo Calima » :	\$EU	50 000

Agence d'exécution : Université de Tolima

Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement de Colombie a de nouveau soumis la proposition en deuxième révision en 2011, et de ce fait la proposition sera ouverte aux financements pendant une nouvelle durée de 20 mois.

Cette proposition émane d'une recommandation du projet PD 415/06 Rev.2 (M) « Systématisation et modélisation des informations économiques et techniques destinées à former les professionnels à la production, la transformation et la commercialisation des produits ligneux ». Les forêts secondaires dans le collectif territorial afro-colombien de Calima Bajo sont situées dans la région biogéographique du plateau du Pacifique colombien, et constituent l'un des écosystèmes biologiquement les plus diversifiés de la planète. La gestion de ces forêts, qui avaient incombé à une entreprise forestière privée pendant plusieurs décennies, a été cédée à la fin du siècle dernier aux descendants d'une communauté africaine représentés

par leurs conseils communautaires. Cependant, cette cession est intervenue sans s'accompagner d'une formation de ces communautés à la gestion durable des forêts ; il s'en est donc suivi des carences d'aménagement de ce massif, entraînant une dégradation considérable des forêts sur le territoire considéré.

Dans l'ensemble, la proposition de projet vise à contribuer à la mise en œuvre de programmes de gestion, de conservation et de restauration des écosystèmes d'importance décisive dans la région du Pacifique colombien, en s'appuyant sur des systèmes d'enrichissement des peuplements et des systèmes agroforestiers instaurés et gérés sur un mode durable. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus participatif qui aboutisse à une gestion durable des forêts secondaires et des terres collectives de Calima Bajo en République de Colombie, ce qui suppose la mise en place d'une zone pilote de 100 hectares sous aménagement et la mise en œuvre de plantations d'enrichissement par layons et de dispositifs agroforestiers. Des enseignants, des dirigeants communautaires et des cultivateurs seront formés à l'organisation communautaire, et à l'administration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Ce processus sera complété par un programme de recherche-action réalisée par les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs de l'Université, avec un accent particulier sur les services environnementaux liés aux changements climatiques.

(7) PD 563/09 Rev.3 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	\$1 060 928
Budget OIBT :	\$EU	537 704
Gouvernement de Malaisie :	\$EU	523 224

Agence d'exécution : Forest Department of Sarawak
Hirosar Jaya Snd Bhd

Approuvé au : printemps 2011

Ce projet a été approuvé au printemps 2011 sans que son financement lui ait été octroyé.

Le projet entend promouvoir le développement durable du bassin versant de Sungai Medihit à dans la division de Ulu Limbang du Nord du Sarawak, où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante en prélevant des ressources sur des forêts de plus en plus perturbées. L'objectif spécifique du projet est de formuler et d'appliquer des démarches d'aménagement des bassins versants et de leurs ressources et d'exploiter ceux-ci sur un mode durable. Le projet produira des informations, offrira des formations professionnelles et mettra en place un forum destiné à créer une synergie qui aidera les communautés locales, la filière bois et le secteur des plantations, et les administrations publiques dans la gestion et l'exploitation durables du bassin versant et de ses ressources. Chaque catégorie d'intervenants mettra au point des méthodes pour gérer ses propres intérêts dans le bassin versant sur un mode durable et en tirer profit. La participation des intervenants sera au coeur du projet et il est prévu qu'au moins 50% des ménages de Long Napir et 50% de ceux de KPG Bhagia se situeront au-dessus du seuil de pauvreté de l'État à l'issue du projet.

(8) PD 581/10 Rev.2 (F) Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	565 523
Budget OIBT :	\$EU	345 840
Gouvernement du Togo :	\$EU	219 683

Agence d'exécution : Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Approuvé : À l'automne 2011

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2011 en recourant au système d'approbation électronique mais son financement n'a pas été acquis dans ce même cycle de projet.

La gestion durable des forêts requiert la disponibilité et la maîtrise des statistiques et informations géographiques qui s'y rapportent. Le secteur forestier du Togo se caractérise par un défaut d'organisation géo-spatiale et des données insuffisamment fiables. Cela représente un obstacle à la planification et à l'aménagement forestier. Il est donc important pour le Togo d'organiser et d'améliorer l'information sur le secteur forestier. Ce projet vise à contribuer à l'optimisation du potentiel forestier et la gestion durable des espaces forestiers au Togo. Il vise plus particulièrement à améliorer la gestion géo-spatiale des forêts au Togo. Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- Le recueil et le traitement des données du secteur forestier s'appuient sur l'utilisation d'équipements et de méthodes modernes ;
- Les intervenants formés à l'utilisation des SIG forestiers font usage des compétences qu'ils ont acquises, et
- Un système de gestion décentralisée de l'information géo-spatiale des forêts est en place.

(9) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de la biosphère du nord-ouest du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	958 219.60
Budget OIBT :	\$EU	496 289.60
MDA :	\$EU	75 630.00
Collectivités territoriales de Tumbes et Piura :	\$EU	386 300.00

Agence d'exécution : MDA

Approuvé au : printemps 2012

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

Les mangroves constituent l'un des écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique, cependant que ces écosystèmes peuvent piéger et stocker les volumes de carbone les plus élevés, et bien que le système national des zones naturelles protégées (SINANPE) a contribué à pérenniser cet écosystème en créant le Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (Santuario Nacional de los Manglares de Tumbes - SNLMT), on constate une carence de mécanismes participatifs appliqués à la conservation globale des écosystèmes forestiers de la mangrove dans les régions de Piura et Tumbes. Cela a pour corollaire un faible niveau de vie pour les populations riveraines des écosystèmes de la mangrove et une perte de la biodiversité de ces derniers.

Afin de remédier à cette situation, cette proposition prévoit l'amélioration du niveau de vie de la population dans les secteurs de ces écosystèmes de mangroves situés les régions de Tumbes et Piura. Plus précisément, il s'agit d'augmenter le nombre de mécanismes participatifs visant la protection des mangroves et leurs conservation dans les régions de Tumbes et Piura grâce à : 1) l'utilisation adéquate des pouvoirs légaux dont disposent les collectivités régionales et locales pour la conservation des forêts de mangrove ; 2) l'amélioration du niveau d'administration et de gestion des forêts, en visant à préserver les écosystèmes de mangroves, et 3) des stratégies de viabilité financière mises en œuvre pour les mangroves aménagées.

Les principaux résultats du projet qui devraient être atteints à la fin du projet sont : (i) la capacité managériale requise pour assurer la conservation des mangroves dans deux (2) collectivités régionales et deux (2) municipalités aura été renforcée ; (ii) trois (3) zones protégées auront été créées : le couloir biologique liant la mangrove et la forêt xérophille, la mangrove de San Pedro de Vice et la mangrove de Nueve Vichayal, (iii) l'efficacité de la gestion du Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (SNLMT) aura été améliorée ; (iv) l'exploitation adaptée des ressources (ressources forestières et hydrobiologiques) des mangroves aura été favorisée par la mise en œuvre des 10 sous-projets représentant des activités économiques durables, et (v) deux (2) des mécanismes financiers ont été promus de manière à contribuer à la durabilité des forêts de mangrove.

(10) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darien

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	616 603.00
Budget OIBT :	\$EU	350 842.00
WWF – Panama :	\$EU	101 961.00
ANAM :	\$EU	163 800.00

Agence d'exécution : WWW – PANAMA OFFICE

Approuvé au : printemps 2012

Cette proposition de projet a été approuvée dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 par la voie du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribuée à ce moment-là. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

Cette proposition de projet visant à donner suite à l'un des produits du projet financé par l'OIBT PD 405/06 Rev.3 (F) : « Gestion responsable des forêts et commerce avec les communautés autochtones Emberá-Wounaan du district de Cémaco à Darien au Panama », qui a caractérisé et décrit les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques favorisant l'exploitation forestière illégale dans la région de Darien et en a produit un document-cadre exposant des orientations et des stratégies institutionnelles nécessitant une action immédiate pour lutter contre la dégradation croissante des forêts, qui conduit à l'exploitation forestière clandestine et à d'autres activités non pérennisables.

C'est ainsi que l'objectif principal de cette proposition est de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illicite, sachant que le problème de l'exploitation forestière illicite demeure sans solution. Ses effets négatifs non seulement entravent les initiatives de gestion des terres forestières du fait de la concurrence déloyale sur les prix qu'elle entraîne et du non-paiement des droits de coupe, mais surtout, elle provoque une réduction drastique de la couverture forestière et la déperdition continue de biodiversité dans le pays, y compris dans le parc national de Darien et dans d'autres aires protégées.

Les résultats attendus de ce projet à l'échelle du pays sont les suivants : (i) Mise en place d'un cadre institutionnel et d'une gouvernance pour la prévention et la lutte contre l'exploitation forestière illicite qui seront fondés sur un accord intersectoriel et l'ajustement des permis de récolte à la taille des unités forestières d'aménagement forestier (UFA), l'attribution de responsabilités techniques et juridiques aux professionnels de la forêt (système d'intendance forestière) et la révision des normes de récolte de la part des collectivités territoriales et des municipalités (Comarcas), (ii) l'intégration d'un mécanisme efficace de surveillance et de maîtrise des flux de bois portant notamment sur a) leur origine et leur licéité ; b) des dispositifs de vérification des permis forestiers cycliques, c) la vérification des volumes de bois à la fois dans les centres de transformation et les points de transport, d) le développement de logiciels devant permettre de contrôler la production et les transits de marchandise, et e) la création d'un système de traçabilité le long de

la filière ; (iii) l'élaboration d'une proposition de mécanismes financiers devant promouvoir le caractère responsable de la gestion des forêts naturelles du Panama et du commerce de leurs produits : a) exploration de différents mécanismes incitatifs, et b) la promotion de politiques d'achats responsables comme mesure incitative auprès des acteurs de la gestion durable des forêts ; (iv) déploiement d'une campagne d'achat responsable, afin de sensibiliser le public sur les dispositions administratives et institutionnelles de la Stratégie et de promouvoir le certificat d'origine « Darién Responsable » pour le bois et les produits dérivés provenant de forêts biens gérées dans le région de Darién.

(11) PD 629/11 Rev.2 (F) Protection, gestion et restauration des terres forestières en vue de collecter les eaux de bassins versants et de réguler leur débit comme mesure d'adaptation au changement climatique (Guatemala)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	888 738
Budget OIBT :	\$EU	485 136
INAB :	\$EU	255 418
WWF :	\$EU	148 184

Agence d'exécution : Institut forestier national (INAB)

Approuvé au : printemps 2012

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche.

Au cours des dernières années, l'Institut national des forêts (INAB) s'est efforcé de maintenir et de conserver les forêts d'importance stratégique pour le captage des eaux et la régulation des débits et, à cette fin, il a élaboré des programmes et des projets visant à renforcer et à améliorer la gestion des forêts. Toutefois, des mesures immédiates sont nécessaires pour anticiper les conditions actuelles et futures provoquées par le changement climatique affectant l'Amérique centrale et s'y adapter par des mesures particulières destinées à assurer à la population du pays une offre en eau de qualité satisfaisante et de quantité suffisante.

Cette proposition de projet contribuera à répondre aux questions ci-dessus. Il s'agit d'un projet d'échelle nationale, car il portera essentiellement sur l'ajustement des instruments de politique destinés à améliorer l'utilisation de la gestion durable des forêts au Guatemala.

Les résultats attendus de la proposition de projet comprennent : i) des informations et des outils destinés à aider l'INAB et d'autres intervenants clés à améliorer l'efficacité de leur gestion, leur restauration et leur conservation des forêts à des fins d'entretien des bassins versants et de régulation des débits ; ii) la mise à disposition d'informations utiles et mises à jour sur les forêts et leur rôle dans le cycle de l'eau, en vue d'accompagner la prise de décisions sur la gestion des forêts et d'améliorer la qualité de l'eau et sa quantité pour la consommation humaine, les travaux agricoles, l'usage industriel et autres ; iii) intensifier la participation coordonnée à la bonne gestion des bassins versants boisés.

Les produits que le projet doit réaliser comprennent une base d'information stratégique pour aider à classer par rangs de priorité les terres forestières de captage d'eau et de régulation de leur débit à des fins de protection et de restauration ; la mise en œuvre des instruments et outils destinés à exploiter, protéger et restaurer les bassins versants boisés ; et le traitement et l'intégration des enseignements dégagés sur la gestion des bassins versants boisés.

(12) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	324 088
Budget OIBT :	\$EU	245 272
Gouvernement du Togo :	\$EU	78 816

Agence d'exécution : PICODEV GHANA

Approuvé au : printemps 2012

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets.

Ce projet multi-dimensionnel consiste à cultiver des essences forestières à bois d'œuvre tropical dont certaines à croissance rapide, d'autres à croissance lente, telles que l'émire, l'ofram, le dodowa-sofo, l'oniyina, le papaw, le wawa, et de l'acajou d'Afrique de l'ouest dans les peuplements mixtes, et du teck exotique du *Cassia siamea* (comme bois de chauffage) en peuplements monospécifiques ; il vise également à dispenser des formations professionnelles sur la façon de transformer de façon créative des tubercules de manioc cultivé localement (en employant des techniques artisanales simples) pour en faire des aliments de base valorisés prisés des populations, permettant ainsi de faire reculer la pauvreté dans le monde rural. Les jeunes bénéficiaires ciblés par le projet considèrent le manioc produit localement sur un mode durable comme un aliment précieux, indispensable à la nutrition et économiquement attractif du fait des aspects réducteurs de pauvreté rurale dont il est porteur.

D. PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

- (1) **PD 467/07 Rev.4 (F) Produire un système d'information continu sur la situation des peuplements d'acajou d'Amérique (Swietenia Macrophylla) et de cèdre espagnol (Cedrela Odorata) à l'appui de l'Autorité scientifique CITES au Pérou**

Budget et sources de financement :

Budget total : \$EU 1 548 694

Budget OIBT : \$EU 896 724

UNALM/FCF : \$EU 651 970

Agence d'exécution : Université nationale d'agronomie de La Molina -- Faculté de foresterie (UNALM/FCF) -- Pérou)

Approuvé au : Session CIBT XLIV, novembre 2000, Yokohama (Japon)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumettant ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement péruvien a resoumis cette proposition en révision 2 en 2011 et à ce titre celle-ci sera de nouveau ouverte aux financements pendant une durée supplémentaire de 20 mois.

- (2) **PD 475/07 Rev.2 (F) Restauration des fonctions de l'écosystème de la « Grand Forest Ark » de Jambi en favorisant l'exploitation multiple des ressources forestières avec la collaboration des acteurs locaux (Indonésie)**
- (3) **PD 476/07 Rev.3 (F) Essais de clonage de descendances supérieures de Shorea Leprosula pour un programme de plantations d'enrichissement (Indonésie)**
- (4) **PD 560/09 Rev.3 (F) Conservation et gestion durable de la mangrove de la zone côtière du Kouilou avec la participation des communautés locales établies dans cette zone du Sud Congo (République du Congo)**
- (5) **PD 568/09 Rev.1 (F) Développement d'un système d'aménagement durable de la mangrove à base communautaire dans les estuaires de l'Amanzuri et de l'Ama Emissa au Ghana**

● TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Un total de quatre (4) avant-projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun autre n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a un avant-projet approuvés toujours en attente de son financement intégral tandis qu'aucun des avant-projets approuvés n'est tombé en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ;
- D. Les avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2(X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces avant-projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter

examiner dans ses délibérations. Ces avant-projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

A. Avant-projets en cours d'exécution

9.2 Avant-projets

(A) Avant-projets en cours d'exécution

(1) PPD 94/04 Rev.1 (F) **Évaluation de l'état des ressources forestières en Côte d'Ivoire (\$EU 52 402) (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	64 128
Budget OIBT :		\$EU	52 402
Gouvernement du Japon :	\$EU	37 402	
Gouvernement des États-Unis :	\$EU	15 000	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		\$EU	11 726

Agence d'exécution : Ministère des Eaux et Forêts

Approuvé au : Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)

Date de lancement et durée : 22 novembre 2006 / 6 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Prorogation jusqu'en février 2008 [CRF(XLI)]

Cet avant-projet de six mois fut approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session à Interlaken (Suisse) en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 14 janvier 2005. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en novembre 2006. Une prorogation a été accordée à cet avant-projet jusqu'en février 2008 sans financement OIBT supplémentaire, par le Comité du reboisement et de la gestion forestière à sa quarante et unième session, sur la foi d'une demande officielle à cet effet assortie d'une justification et accompagnée d'un plan des travaux et d'un budget détaillés.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à l'aménagement durable des forêts de Côte d'Ivoire. Il vise de manière spécifique à mieux connaître l'état actuel des ressources forestières et celui de l'outil de gestion au sortir du conflit, afin de jeter les bases d'une meilleure élaboration des politiques forestières.

La plupart des activités de l'avant-projet sont achevées ; cependant, la présentation des rapports rapport technique final opérant la synthèse des résultats et des conclusions des rapports de consultants, et le rapport d'achèvement) ont été retardés en raison du long processus de validation en Côte d'Ivoire, qui requiert la participation de tous les acteurs concernés. La présentation de ces rapports a été encore retardée par l'agitation socio-politique pré-électorale et post-électorale en Côte d'Ivoire, de 2008 à 2011.

Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour remettre le rapport technique et le rapport d'achèvement, ainsi que le rapport d'audit financier, fin mars 2013 au plus tard.

(2) PPD 108/04 Rev.1 (F) **Gestion, exploitation et conservation durable des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (Ghana)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		\$EU	94 252
Budget OIBT :		\$EU	75 578

Gouvernement du Japon :	\$EU	40 000		
Gouvernement des États-Unis. :	\$EU	35 578		
Gouvernement du Ghana :			\$EU	18 674

Agence d'exécution : Institute of Renewable Natural Resources Management (IRNR), en collaboration avec le Forestry Research Institute of Ghana (FORIG) et la Forestry Commission

Approuvé au : Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)

Date de lancement et durée : 30 octobre 2004 / 36 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. **Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses meilleurs délais, fin mars 2013 au plus tard.**

(3) PPD 123/06 Rev.1 (F) Lutte contre le dépérissement des essences de plantations (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	98 045
Budget OIBT :			\$EU	79 920
Gouvernement du Japon :	\$EU	79 920		
Gouvernement de Côte d'Ivoire :			\$EU	18 125

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XL, juin 2006, Merida (Mexique)

Date de lancement et durée : 3 juillet 2007 / 6 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. **Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses meilleurs délais, fin mars 2013 au plus tard.**

(4) PPD 153/11 Rev.1 (F) Prévention des incendies de forêts par la mise en œuvre d'actions régionales avec la participation des populations riveraines et des autres acteurs concernés en vue d'assurer la protection des forêts et des services écosystémiques

Budget et sources de financement :

Budget total :			\$EU	123 326
Budget OIBT :			\$EU	99.576
Gouvernement du Japon :	\$EU	99 576		
ASOCARS			\$EU	23.750

Agence d'exécution : Association des corporations régionales autonomes et du développement durable – ASOCARS

Agence collaboratrice : Corporations autonomes
Ministère de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, division de la gestion des risques, des collectivités territoriales et des municipalités

Approuvé au : 47ème session , novembre 2011, La Antigua Guatemala
(Guatemala)

The Council approved the pre-project at its Forty-seventh Session in November 2011 in Guatemala City, Guatemala and full financing was made available at that same session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée officiellement le 30 août 2012. L'agence d'exécution est en train de préparer un rapport initial comprenant un plan annuel d'activité précis.

Année après année, les incendies de forêt demeurent un problème pour le pays, en endommageant les écosystèmes forestiers et à travers eux les services écosystémiques qu'assurent les forêts. Aucune étude systématique n'a été effectuée sur les principales causes du phénomène dans les trois grandes régions du pays où les incendies de forêt se produisent avec une fréquence et une intensité croissantes chaque année (régions des Andes, des Caraïbes et de l'Orinoquia).

Cet avant-projet vise à recueillir des informations sur la culture et les coutumes des communautés rurales dans les trois régions par rapport à la gestion des incendies, en particulier dans tous les aspects liés à l'agriculture, le tourisme et d'autres coutumes locales, afin de faciliter la conception et la formulation d'une proposition de projet sur la prévention des incendies..

B. Avant-projets en attente de leur convention d'exécution

Aucun.

C. Avant-projets en attente de financement

(1) PPD 160/12 Rev.1 (F) Étude pour la restauration et gestion durable des mangroves de la zone côtière du Bénin

Budget et sources de financement :

Budget total :	\$EU	90 500
Budget OIBT :	\$EU	72 900
Gouvernement du Bénin :	\$EU	17 600

Agence d'exécution : Ce.Sa.Re.N - ONG

Approuvé au : printemps 2012

L'avant-projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets.

La zone côtière du Bénin est pourvue de mangroves très riches en biodiversité représentant un patrimoine naturel de grande valeur de part leurs multiples fonctions biologiques, écologiques et économiques. Elles jouent un rôle crucial dans la vie des populations riveraines ce qui amène ces dernières à exercer une forte pression sur leurs ressources. Actuellement, ces mangroves sont soumises à une forte dégradation qui menace tout l'écosystème de la zone côtière du Bénin et par conséquent, les moyens de subsistances des populations locales. Mais les informations et données de base manquent pour développer un programme de restauration et de gestion durable des mangroves au Bénin. Cet avant-projet vise à rassembler les informations nécessaires en vue de faire l'état des lieux des mangroves de la zone côtière du Bénin dans la perspective de préparer un document de projet pour leur restauration et leur gestion durable

D. Avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session

Aucun.